

OLD VERSION



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ  
Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

29 mai 2013

Journée d'audience n° 185

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 15-Jul-2014, 09:44  
CMS/CFO: Sann Rada

Devant les juges :

NIL Nonn, Président  
YA Sokhan  
Silvia CARTWRIGHT  
Jean-Marc LAVERGNE  
YOU Ottara  
THOU Mony (suppléant)  
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun  
Victor KOPPE  
KONG Sam Onn  
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy  
Faiza ZOUAKRI  
DUCH Phary  
Miriam MAFESSANTI

Pour les parties civiles :

PICH Ang  
Elisabeth SIMONNEAU-FORT  
SAM Sokong  
LOR Chunthy  
Pascal AUBOIN  
Beini YE  
HONG Kimsuon  
VEN Pov  
KIM Mengkhy  
TY Srinna  
Christine MARTINEAU  
Marie GUIRAUD  
Emmanuel JACOMY  
SIN Soworn

Pour le Bureau des co-procureurs :

SONG Chorvoin  
Keith RAYNOR  
SENG Bunkheang

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun  
SOUR Sotheavy

## TABLE DES MATIÈRES

Audience consacrée à l'examen des dépositions des parties civiles  
 portant sur l'incidence des crimes allégués sur les victimes

Mme THOUCH PHANDARASAR (TCCP-156)

Interrogatoire par M. le juge Président.....	page 1
Interrogatoire par Me Guiraud .....	page 14
Interrogatoire par M. Raynor .....	page 35
Interrogatoire par Me Son Arun.....	page 40
Interrogatoire par Me Koppe.....	page 43

Mme CHAN SOPHEAP (TCCP-7)

Nom d'usage : Mme CHAN SOCHEAT

Interrogatoire par M. le juge Président .....	page 45
Interrogatoire par Me Martineau.....	page 59
Interrogatoire par M. Raynor .....	page 65
Interrogatoire Me Kong Sam Onn .....	page 69

## Mme CHHENG ENG LY (TCCP-13)

Interrogatoire par M. le juge Président.....	page 73
Interrogatoire par Me Auboin.....	page 107
Interrogatoire par M. Seng Bunkheang.....	page 114

## Mme HUO CHANTHA (TCCP-198)

Interrogatoire par M. le juge Président.....	page 76
--	---------

PROJET  
CONFIDENTIEL

## Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme CHAN SOPHEAP (TCCP-7) Nom d'usage : Mme CHAN SOCHEAT	Khmer
Mme CHHENG ENG LY (TCCP-13)	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Mme HUO CHANTHA (TCCP-198)	Khmer
M. KHIEU SAMPHAN	Khmer
Me KONG SAM ONN	Khmer
Me KOPPE	Anglais
Me MARTINEAU	Français
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. NUON CHEA	Khmer
Me PICH ANG	Khmer
Me RAYNOR	Anglais
Me SENG BUNKHEANG	Khmer
Me SON ARUN	Khmer
Mme THOUCH PHANDARASAR (TCCP-156)	Français
Me TY SRINNA	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h08)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 La Chambre, aujourd'hui, poursuit avec les dépositions des  
6 parties civiles, comme la Chambre en a informé les parties lundi  
7 dernier

8 Monsieur le greffier, veuillez faire rapport.

9 LE GREFFIER:

10 Monsieur le Président, toutes les parties sont présentes.

11 Nuon Chea, lui, participe depuis la cellule de détention  
12 temporaire du tribunal, en application de la décision de la  
13 Chambre au sujet de son état de santé.

14 Quatre parties civiles sont prévues à l'ordre du jour: TCCP-156;  
15 TCCP-7; TCCP-13, cette partie civile déposera par liaison vidéo  
16 avec la France; la quatrième partie civile est TCCP-198.

17 Les quatre parties civiles attendent d'être appelées.

18 [09.11.37]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci.

21 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez faire entrer TCCP-156  
22 dans le prétoire.

23 (Mme Thouch Phandarasar est introduite dans le prétoire)

24 [09.13.14]

25 INTERROGATOIRE

1 PAR M. LE PRÉSIDENT:

2 Q. Bonjour, Madame. Pouvez-vous nous dire votre nom?

3 Mme THOUCH PHANDARASAR:

4 [Intervention interprétée du khmer:]

5 R. Je m'appelle Thouch Phandarasar.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Q. Merci, Madame Phandara.

8 Veuillez, je vous prie, marquer une pause avant de répondre aux  
9 questions. Vous devez en effet attendre que le voyant rouge de  
10 votre micro s'allume pour que vos propos soient entendus par les  
11 interprètes. En effet, nous avons une interprétation simultanée  
12 de ce que vous dites en français et en anglais. Votre microphone  
13 est commandé à distance.

14 Quel âge avez-vous?

15 [09.14.28]

16 Mme THOUCH PHANDARASAR:

17 R. Monsieur le Président, j'aimerais demander à pouvoir déposer  
18 en français. En effet, toute ma famille habite en France. Et ils  
19 ne comprennent pas la langue khmère. Et ils entendent... ils  
20 attendent, plutôt, de pouvoir m'entendre en français.

21 [Fin de l'intervention en khmer.]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Je vous en prie, vous pouvez parler dans l'une des trois langues  
24 officielles du tribunal. Vous pouvez bien sûr vous exprimer en  
25 français.

3

1 Je demande aux interprètes d'être prêts, car la Partie civile va  
2 maintenant déposer en français.

3 Q. Pouvez-vous nous donner votre âge?

4 Mme THOUCH PHANDARASAR:

5 R. Je suis née le 22 août 1946, j'ai 67 ans. Je suis de  
6 nationalité française. Et je suis mariée. J'ai trois enfants,  
7 dont un est mort pendant le génocide.

8 Q. Où êtes-vous née et où habitez-vous actuellement?

9 R. Je suis née à Phnom Penh, troisième quartier, et j'habite à  
10 Tuek Thla ... j'habitais à Tuek Thla avec mes parents.

11 Actuellement, j'habite à Paris.

12 [09.16.16]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Q. Je vous remercie, Madame Thouch Phandara.

15 En tant que partie civile constituée dans ce dossier, vous pouvez  
16 faire une déclaration des souffrances que vous avez endurées et  
17 du préjudice que vous avez subi - préjudice physique, matériel ou  
18 psychologique résultant directement des crimes commis... et le  
19 préjudice qui vous a poussé à vous constituer partie civile... et  
20 les crimes reprochés aux deux accusés dans ce procès, Khieu  
21 Samphan et Nuon Chea, crimes commis sous le régime du Kampuchéa  
22 démocratique du 17 avril 1975 au 6 janvier 1979.

23 Vous avez ce droit en tant que partie civile.

24 Vous avez maintenant la parole, Madame.

25 Mme THOUCH PHANDARASAR:

4

1 R. Oui, je me souviens du jour du 17 avril. Lorsque les soldats  
2 khmers rouges sont entrés dans la ville, nous étions tous très,  
3 très, très contents du changement de régime parce qu'on se disait  
4 que c'était la paix.

5 Je voyais ma maman avec son drapeau blanc, qu'elle agitait comme  
6 ça en souriant. Et elle disait: "Ça y est, voilà, on a la paix,  
7 on ne souffre plus de la guerre. Et on va mettre nos biens pour  
8 la communauté."

9 [09.17.58]

10 Alors, donc, du coup, on était tous enthousiastes. C'était une  
11 scène de liesse. Tout le monde était très content de... que la  
12 guerre s'arrête. Et, au courant de l'après-midi, au début de  
13 l'après-midi, il y avait les soldats khmers rouges qui sont  
14 arrivés et qui nous ont demandé de partir. Alors, on ne  
15 comprenait pas au départ qu'est-ce que... ça se passe, pourquoi on  
16 devait partir, tandis qu'on doit reconstruire le pays avec... en  
17 mettant tous nos biens en communauté. On était prêts à tout  
18 faire, on était très contents.

19 Et le soldat a dit: "Bon bien, il faut partir. Vous ne partirez  
20 que trois jours. Après, lorsque... trois jours passés, parce qu'il  
21 faut... le gouvernement essaie de faire la propreté dans la ville,  
22 pour... vous essayez de partir pour qu'on puisse faire la propreté  
23 dans la ville pour éviter les bombardements aussi."

24 Voilà.

25 Et, donc, au départ, on hésitait. Après, il y avait encore des

5

1 voisins qui nous ont dit que: "Il faut vous préparer." Parce  
2 qu'on voyait déjà les gens qui sortaient de partout.  
3 Et ma famille - j'étais avec mes parents parce que vous avez...  
4 nous étions dans la même maison, on avait un appartement chacun,  
5 indépendant... et mes parents étaient étonnés aussi. On n'était pas  
6 prêts pour préparer nos bagages, pour partir.  
7 [09.19.41]  
8 Et, après quelques... après une... à peu près une heure après, il y  
9 avait d'autres soldats qui sont arrivés. Et, là, on avait un peu  
10 peur parce qu'on voyait les soldats qui étaient très agressifs.  
11 Et ils nous ont demandé tout de suite de préparer ce qu'il  
12 fallait pour partir pour trois jours.  
13 Donc, mon père à ce moment-là, donc, il nous a ordonné, donc:  
14 "Prenez les affaires, juste ce qu'il faut pour quelques jours."  
15 Surtout les enfants, parce qu'on... j'avais deux enfants de bas  
16 âges et deux neveux qui... les enfants de mon frère qui était déjà  
17 en France, que mon père avait ramenés de France et qui restaient  
18 avec nous. Donc, on était quatre enfants. Et donc j'ai essayé de  
19 prendre un peu de vêtements, un peu d'eau surtout, les  
20 médicaments, et surtout le sac de riz.  
21 Après, j'ai encordé les enfants parce qu'il y avait trop de monde  
22 sur la route, les quatre enfants étaient encordés. Et on est  
23 partis comme ça sur la route. J'ai vu les cadavres éparpillés sur  
24 la route. J'ai commencé à avoir peur.  
25 Et la voiture... on était deux voitures, la voiture avait de la

6

1 peine à avancer, donc c'était toujours soit la première soit on  
2 poussait la voiture.

3 [09.21.11]

4 La masse de gens, le flot de gens qui arrivaient, un peu partout,  
5 complètement paniqués. Et j'ai vu aussi... il y avait ma petite  
6 sœur qui avait un vélo à côté.

7 Donc, on était arrivés à... vers la nuit, assez tard. On est  
8 arrivés au croisement de... vers la route de Sihanoukville, presque  
9 au croisement. Alors, tout d'un coup, j'ai entendu une voix qui  
10 disait "donne-moi ta montre", et la voix était très agressive.  
11 Et, avec les... la peur de perdre les enfants encordés, bon, je  
12 n'ai pas regardé, et, quelques secondes après, j'ai entendu un  
13 coup... une détonation. Et arrivé, dépassé, justement le... l'endroit  
14 de la détonation, j'ai vu un homme qui était... qui venait d'être  
15 tué, au fait. Et donc c'était à ce moment-là qu'on comprenait que  
16 c'était vraiment très, très grave.

17 On avait tous peur.

18 Et, donc, après, on nous a confisqué les voitures. Au départ, il  
19 y avait aussi un chien, un berger allemand, qui était notre  
20 chien, qui était avec nous aussi. Lorsqu'on nous avait confisqué  
21 les voitures, les deux voitures et le vélo de ma petite sœur - ma  
22 petite sœur a donné tout de suite le vélo parce qu'elle avait  
23 peur, elle avait vu la scène. Sans rechigner, elle donnait tout  
24 de suite le vélo.

25 [09.22.51]

7

1 Et, donc, après, le chien ne voulait pas rester... ne voulait pas  
2 nous accompagner. Il restait pour surveiller les... la voiture. Et,  
3 nous, on est partis. Et, à force d'avoir peur, on a laissé tous  
4 les vêtements dans les voitures. On ne prenait que de l'eau et  
5 puis du riz, pour aller au kilomètre 13.

6 Parce que, au kilomètre 13, on avait un terrain de campagne avec  
7 une petite maison où mon père plantait les orchidées, tout ça.  
8 Et, donc, on était arrivés au kilomètre 13. On est restés une  
9 nuit au kilomètre 13.

10 Le lendemain, on est repartis tout de suite, avec toujours les  
11 soldats qui nous poussaient à aller en avant. La masse de la  
12 population sortait. C'est à ce moment-là que j'ai vu... j'ai vu  
13 toute l'horreur de ma vie.

14 Alors, j'ai vu les femmes accoucher dans la rue. Et j'ai vu les  
15 malades dans les lits, avec le sérum suspendu, au soleil. Et j'ai  
16 vu les vieillards qui ne pouvaient pas marcher, qui titubaient.  
17 Et les enfants étaient obligés de laisser les parents.

18 [09.24.10]

19 Pour nous, vraiment, les parents étaient des parents très aimés.  
20 Nous vénérons nos parents. Nos parents sont des gens très sacrés.  
21 Et, en voyant les vieillards, les parents abandonnés... les  
22 parents, c'était quelque chose que... c'est très, très dur,  
23 extrêmement dur pour les enfants cambodgiens.

24 Alors, donc, les soldats nous poussaient à l'avant. Et arrivés -  
25 on a passé deux-trois nuits... arrivés à un village qui s'appelle

8

1 Angk Romeas... et la veille, avant d'entrer au village, il y avait  
2 les petits-neveux de ma grand-mère - ma grand-mère, elle avait  
3 des petits-neveux qui étaient... qui... c'était des anciens dans le  
4 village, donc ils venaient nous chercher.  
5 Il nous a chuchoté... ils nous ont chuchoté, parce qu'ils étaient  
6 plusieurs, trois ou quatre - c'est quatre, oui -, et ils nous ont  
7 chuchoté de... ils nous ont demandé de détruire toutes les pièces  
8 administratives, toutes nos cartes d'identité, tout ça. Il ne  
9 fallait rien laisser. Et ils nous ont dit: "Il faut que vous  
10 changiez votre nom. Ne... n'appellez pas Darasar, n'appellez pas...  
11 bon, prenez le petit nom." Voilà.  
12 [09.25.29]  
13 C'est à partir de ce moment-là que j'adopte le petit nom qu'on  
14 m'appelle tout le temps à la maison, tel qu'on m'appelle... je ne  
15 m'appelle plus Phandarasar. Voilà.  
16 Donc, on est restés dans ce village pendant un laps de temps. On  
17 avait, le matin, le travail aux champs. Et il y avait une partie  
18 des hommes qui sont partis, loin, travailler pendant... ils  
19 rentraient, les hommes rentraient tous les dix jours et la femme...  
20 les femmes travaillaient aux champs.  
21 Et, tous les jours, il y avait des petits espions qui viennent  
22 chercher le repas pour porter aux hommes qui travaillent... qui  
23 travaillent dehors pendant les dix jours.  
24 Et ça se passe comme ça pendant ces quelques jours. Moi, ça me  
25 paraît tellement... tellement loin, ces quelques... ce laps de temps,

1 que je reste à en revenir.  
2 Alors, les anciens, qui étaient les petits-neveux de ma  
3 grand-mère nous a donné à manger... ils nous ont donné à manger.  
4 Donc, ils nous ont donné du riz, ils nous ont donné du manioc.  
5 Mais il n'y avait pas de protéines, en fait, il n'y avait pas de  
6 poisson. Donc, on avait déjà du riz, un peu de sucre, du manioc.  
7 Donc, on a pu survivre, manger assez normalement avec les  
8 anciens.  
9 [09.26.58]  
10 Après, lorsque c'était la déportation de ce petit village, il y  
11 avait les camions qui... on nous demandait de sortir de ce petit  
12 village. Il y avait des camions qui nous ramenaient à Pursat,  
13 Kampong Chhnang d'abord, puis Pursat. Puis attendre le train. Et,  
14 le train, c'était un train de bétail, un train de... on était  
15 entassés comme ce n'était pas possible.  
16 Après, on est arrivé à Phnum Chonhcheang. Et c'est à Phnum  
17 Chonhcheang que le... la vraie famine commence. La vraie famine  
18 commence à Phnum Chonhcheang.  
19 Donc, on n'avait rien pour construire nos cabanes; on nous posait  
20 là. On se disait..  
21 "Débrouillez-vous". On n'avait même pas les couteaux, ni les..  
22 Alors, on était obligés d'échanger, d'abord, pour avoir un petit  
23 couteau, pour couper les branches d'arbres, pour essayer de faire  
24 des huttes, des abris, en fait, des abris de fortune pour les  
25 enfants.

10

1 Et, donc, les... on commençait à travailler, pareil, le matin très  
2 tôt. Et le soir on rentrait très tard, avec très, très peu de  
3 ration de riz, même pas une petite louche tous les jours. Et les  
4 enfants commençaient à avoir très faim.

5 [09.28.25]

6 C'était la période de la mousson, en plus, on était mouillés.  
7 Pensez-vous, les enfants, qui avaient l'habitude d'être au  
8 confort, tout d'un coup, ils se retrouvaient dans la boue, dans  
9 la boue, sans rien à manger. Ils me reprochaient: "Mais maman,  
10 mais pourquoi tu viens dans la jungle, pourquoi tu ne vas pas  
11 rentrer à la maison? À la maison, on avait tout à manger, mais  
12 ici, il n'y a rien, j'ai faim".  
13 Alors, comment voulez-vous répondre à cet enfant de bas âge? Les  
14 quatre enfants. Et donc...  
15 Après, la journée se passe, les hommes vont descendre travailler,  
16 labourer la terre. Alors, j'ai vu mon père, pour la première  
17 fois, j'ai vu mon père qui avait la charrue à la place d'un bœuf.  
18 Mon père, l'être que je vénère, tous les enfants cambodgiens  
19 vénèrent les parents. Je voyais mon père vieillir de dix ans en  
20 quelques jours, alors, ça, c'est quelque chose qui est  
21 insupportable. Je voyais ses cheveux qui blanchissent, je voyais  
22 qu'il tirait la charrue dans la boue jusqu'au... au milieu de la  
23 jambe. Alors, c'était l'image... à ce moment-là, je voudrais  
24 mourir, pour ne pas voir cette image. Voilà.

25 [09.30.02]

11

1    Donc, la journée se passe. Et les... moi, on me donnait du travail.  
2    Après tout mon travail, un jour, on nous a dénoncés en plus. On  
3    nous a dénoncés, alors... pour... du coup, un jour, les Khmers rouges  
4    sont venus nous prendre, au départ, très tôt le matin. Et puis  
5    ils nous ont emmenés comme ça.  
6    Les... pour les malades, mon mari était déjà malade, mon mari, qui  
7    était médecin, il avait déjà... dès les premiers jours, il était  
8    malade. Il avait déjà enflé, l'œdème partout, donc, il restait  
9    dans la hutte. Et les Khmers rouges nous ont emmenés comme ça.  
10   On était, vous savez, on était six familles ensemble, six  
11   familles ensemble. Mes grands-parents avaient neuf enfants. Et  
12   j'ai retrouvé les six familles, mes oncles, mes tantes, dans le  
13   village de Angk Romeas.  
14   On était... on est partis de Angk Romeas, six familles ensemble  
15   vers Phnum Chonhcheang. Et, donc, arrivés... lorsqu'on nous a  
16   emmenés, les Khmers rouges nous ont emmenés vers une destination  
17   inconnue. Moi, je me disais que "ça y est, on va être tués dans  
18   la rizière", alors, on était à la queue leu leu, comme ça.  
19   Et les gens commençaient déjà à travailler très, très tôt. Je  
20   pense ça devait être 5 heures ou 4 heures et demie, très tôt le  
21   matin. Les gens commençaient à travailler dans les champs.  
22   [09.31.38]  
23   Ils nous regardaient. Et moi, dans ma tête, je me suis dit "ça y  
24   est, on va être fusillés ici, là, près de la colline", mais  
25   heureusement, ils nous ont emmenés jusqu'à Boeng Kantuot.

12

1 Et, arrivés à Boeng Kantuot, ils nous ont questionnés pendant  
2 presque une matinée. Et le chef de groupe, je me rappelle très  
3 bien, il s'appelle Ta Khon (phon.), et il y avait les soldats, il  
4 y avait des femmes, il y avait des soldats hommes autour de nous  
5 pour nous demander notre CV.  
6 C'est exactement comme ça se passe au départ. Il y avait des gens  
7 qui nous demandaient notre CV toute la journée. Et, donc, nous,  
8 on maintient notre CV. On dit toujours que moi je suis une  
9 épicière, parce qu'on n'avait pas les papiers, et puis on est des  
10 commerçants, tous.  
11 Et le questionnement était très dur parce que c'est du matin très  
12 tôt jusqu'à très, très tard dans l'après-midi. Donc, ça faisait  
13 toujours les mêmes questions. On nous a dit que vous êtes la  
14 femme du général Thach Sary. On nous a dit que vous êtes... que  
15 votre mari est médecin, que vous êtes des hauts fonctionnaires.  
16 [09.32.57]  
17 Donc, nous, nous maintenions toujours la même version, que "non,  
18 on est des gens normaux, des citoyens qui... des gens de commerce",  
19 voilà. Donc, jusqu'à la fin, on...  
20 À un moment donné, ma cousine, celle du... la femme du général, a  
21 failli craquer, mais, seulement, elle a failli... Je sentais, en la  
22 voyant... elle voulait dire la vérité. Mais, finalement, je l'ai  
23 pensé un peu, et puis elle se ressaisissait et elle restait  
24 calme.  
25 Donc, à la fin, on nous a libérés vers... à peu près vers 1 heure,

13

1 on nous a libérés. Et, à ce moment-là, on nous a donné à manger.  
2 Quel bonheur! Le riz dur! Quel bonheur de voir le riz dur comme  
3 ça, avec des poissons secs dessus. On a l'impression que c'est  
4 vraiment quelque chose d'extraordinaire. Moi, j'avais faim, donc,  
5 mes parents sautaient, mon père... mes parents sautaient sur le  
6 riz.  
7 Mais, moi, j'ai entendu des rumeurs comme quoi, bon, lorsqu'on  
8 donne à manger, après on tue. Alors, moi, qu'est-ce que je  
9 faisais, j'avais peur, toujours peur. J'ai mangé la moitié, je  
10 prenais la moitié de ma ration. Je me suis agenouillée pour  
11 offrir le dernier... pour moi, c'est le dernier repas de mes  
12 parents, offrir à mes parents le dernier repas.  
13 [09.34.38]  
14 Heureusement, après, ils nous ont lâchés, relâchés. Et, donc, on  
15 était... mais ils nous ont séparés quand même. Donc, chacun à un... à  
16 peu près 2 kilomètres dans chaque village. Donc, on n'était plus  
17 ensemble à ce moment-là, les six familles. Et donc... et les  
18 espions ont commencé à nous surveiller. On ne pouvait plus... mes  
19 parents... ils ont envoyé mes parents, qui étaient vieux, pour  
20 travailler avec les adolescents, sans manger, sans rien. On ne  
21 pouvait pas échanger des... de la nourriture. Et, donc, du coup,  
22 mes parents... en 76, toute ma famille est décédée, un par un, en  
23 76, dans l'année 76.  
24 Est-ce que... (Partie de l'intervention en langue khmère non  
25 interprétée).

14

1 [09.36.03]

2 Maître, je vous en prie. Allez-y.

3 [09.36.47]

4 INTERROGATOIRE

5 PAR Me GUIRAUD:

6 Merci, Monsieur le Président.

7 Je m'appelle Marie Guiraud. Je suis de l'équipe de la FIDH. Et  
8 j'assiste Mme Feniès dans le cadre de cette procédure. Je voulais  
9 simplement peut-être à titre liminaire rappeler les documents qui  
10 permettent... qui permettront à la Cour et aux parties de se  
11 retrouver dans le témoignage de Mme Feniès.

12 Cette dernière s'est constituée partie civile en janvier 2008. Et  
13 vous avez son formulaire de renseignements sur la victime à la  
14 cote D22/189.

15 Je vais donner les numéros ERN: français: 00279374 à 77; ERN en  
16 anglais: 00847852 à 57; et ERN en khmer: 00404256 à 67.

17 Mme Feniès a ensuite fait un supplément de témoignage qui a été  
18 enregistré le 9 avril 2009.

19 ERN en anglais: 00852179 à 81; ERN en français: 00584551 à 53.

20 Mme Feniès n'a jamais été entendue ni par le Bureau du procureur,  
21 ni par les cojuges d'instruction, et elle a été reçue dans sa  
22 constitution de partie civile par le Bureau des cojuges  
23 d'instruction au titre du transfert forcé numéro 1.

24 [09.38.48]

25 Mme Feniès, je viens de mentionner - bonjour, déjà... je viens de

15

1 mentionner les documents qui... par lesquels vous vous êtes  
2 constituée partie civile.  
3 Est-ce que vous avez pu relire ces documents. Et, si oui,  
4 sont-ils exacts ou il y a-t-il des choses que vous souhaiteriez  
5 préciser?

6 Mme THOUCH PHANDARASAR:

7 R. (Début de l'intervention inaudible) ce document.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Veuillez observer un temps d'arrêt et attendre que le voyant du  
10 micro soit allumé.

11 Mme TOUCH PHANDARASAR:

12 R. Oui, Maître. J'ai lu ce document et j'ai constaté qu'il y a  
13 une petite erreur sur... une petite erreur dactylographique, en  
14 fait, sur les roquettes qui sont tombées dans ma première maison  
15 en 1972, la roquette... les roquettes, ce sont des roquettes des  
16 Vietcong. Ce n'était pas des rockets des Khmers rouges.

17 Et, donc, dans le document, c'était marqué les roquettes des  
18 Khmers rouges. Donc, voilà, je rectifie.

19 [09.40.17]

20 Me GUIRAUD:

21 Je vous remercie.

22 Q. Dans le temps qu'il nous reste, Madame Feniès, je vais vous  
23 poser des questions sur l'impact de ce que... tout ce que vous avez  
24 décrit a pu avoir dans votre vie pendant les faits et puis  
25 surtout après.

16

1 Vous avez, dans votre... dans votre petite introduction liminaire,  
2 vous avez beaucoup parlé de la faim. Est-ce que cette privation  
3 de nourriture a eu un impact sur vous par la suite? Et, si oui,  
4 quel est-il?

5 Mme TOUCH PHANDARASAR:

6 R. Oui, l'impact de la privation qui jouait sur moi, c'était... je  
7 devenais boulimique. En sortant du Cambodge, en 79, alors, je ne  
8 faisais que manger. Et puis j'étais assez forte à ce moment-là.  
9 Voilà, c'est... la nourriture me manque toujours. Et je peux me  
10 passer de tout, de tout le confort, de tout l'argent, le confort,  
11 même la maison, mais il faut que j'aie de la nourriture.

12 [09.41.33]

13 Q. Je vous remercie.

14 Vous avez évoqué, dans votre témoignage en début d'audience,  
15 votre père et vos... et les anciens et l'importance que ceux-ci ont  
16 dans votre culture.

17 Quels sont les sentiments aujourd'hui que vous éprouvez,  
18 finalement, vis-à-vis de vos parents? Est-ce que ça évoque  
19 quelque chose de particulier pour vous encore aujourd'hui?

20 R. Vous savez, les enfants Cambodgiens vénèrent les parents.  
21 C'est leur dieu, en fait. Les parents, c'est quelque chose qu'on  
22 ne touche pas. C'est sacré, des parents. Alors, de voir mes  
23 parents qui sont décédés avant l'âge, à 54 ans, et que je n'ai  
24 pas pu rendre ce qu'ils m'ont rendue, alors, ça, ça reste  
25 toujours, je crois que c'est à vie.

17

1 Ça reste à vie.  
2 Dans les conditions... ils sont décédés dans des conditions  
3 vraiment, on ne peut même pas dire "animales", c'est pire que ça  
4 encore.  
5 [09.42.52]  
6 Les animaux, on les enterre quand même. Mes parents, ils sont  
7 morts d'une façon... je ne trouve pas de mots, jetés dans la fosse,  
8 sans rien dessus. On ne connaissait même pas l'endroit où il a  
9 été jeté. Et j'ai toujours ce sentiment de culpabilité, qui  
10 reste, de ne pas pouvoir sauver mes parents. Si j'étais peut-être  
11 un peu plus courageuse, essayer de voler et... du paddy, du riz,  
12 tout ça, peut-être, je pourrais nourrir mes parents, peut-être  
13 ils seraient encore vivants.  
14 Ça, vous savez, ça ne disparaîtra jamais.  
15 C'est la raison pour laquelle je viens ici, pour demander la  
16 justice du tribunal, parce que ne serait-ce que... ne serait-ce que  
17 rendre une âme aux défunts qui sont partis, qu'ils partent en  
18 paix, et puis qu'ils soient sereins, parce que je sens toujours...  
19 je suis bouddhiste, je sens toujours que l'âme erre partout.  
20 Entre les morts et les vivants, il y a une connexion. Et, donc,  
21 si la justice donne une... voyez, cet honneur-là, c'est la raison  
22 pour laquelle j'ai décidé d'être présente, pour leur faire  
23 honneur, pour demander justice pour eux et aussi pour les deux  
24 millions de Cambodgiens qui sont disparus à cause de ce régime de  
25 Khmers rouges.

18

1 [09.44.59]

2 Q. Merci, Madame Feniès.

3 Vous avez évoqué vos parents. Vous avez aussi évoqué dans votre  
4 propos liminaire l'un de vos fils qui est décédé pendant cette  
5 période.

6 Je voulais demander l'autorisation du tribunal, Monsieur le  
7 Président, de projeter quatre photos qui me permettront de poser  
8 des questions à Mme Feniès sur les membres de sa famille qui  
9 apparaissent sur ces photos et surtout sur les conditions dans  
10 lesquelles elle a pu conserver ces photos.

11 Donc les photos ont été, je crois, "transmis" aux parties hier.

12 Et je vous demande simplement l'autorisation de pouvoir les  
13 projeter pour pouvoir poser un certain nombre de questions à Mme  
14 Feniès.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Je vous en prie. Allez-y. Vous avez jusqu'à 10 heures ce matin.

17 [09.46.09]

18 Me GIRAUD:

19 Merci.

20 Madame Feniès, on projette - je crois, vous l'avez sur votre  
21 écran, je ne sais pas si tout le monde l'a du coup - des photos.

22 Q. Je voudrais que vous expliquiez à la Cour et aux parties qui  
23 sont les personnes qu'on voit sur ces photos?

24 Mme THOUCH PHANDARASAR:

25 R. (Début de l'intervention inaudible) à cause d'une méningite,

19

1 il a ramassé un gâteau de la bouche d'un chien que les enfants  
2 khmers rouges ont jeté.  
3 Lui, il avait tellement faim, il est allé ramasser le gâteau. Et  
4 puis, le soir, il avait de la fièvre. Et son papa, qui était  
5 médecin, il savait que son fils avait la méningite. Donc, on a  
6 essayé d'avoir de l'antibiotique, un flacon de pénicilline, en  
7 échangeant mes bijoux, mais personne n'en n'avait. Et le jour où  
8 il décède, vous savez, c'était très dur. Il avait porté un  
9 T-shirt. Et le T-shirt jaune, je l'ai là devant moi, le T-shirt  
10 jaune que mon fils portait, c'était écrit sur sa poitrine: "If I  
11 smile to you, do you smile to me?", et il rendait ses derniers  
12 soupirs et pouvait... il était inconscient.  
13 [09.47.33]  
14 Alors, lorsque... vous savez, lorsqu'on voit que "si tu me souris,  
15 est-ce tu me rends mon sourire", pendant qu'il agonisait, je  
16 pense que toutes les mamans du monde, toutes les mamans du monde,  
17 me comprennent, cet instant.  
18 Q. Madame Feniès, on va... on va faire défiler les photos, et vous  
19 me dites si vous souhaitez ajouter quelque chose ou si... ou si ce  
20 n'est pas le moment.  
21 Je voudrais que vous puissiez expliquer à la Cour et aux parties  
22 les conditions dans lesquelles vous avez conservé ces photos - on  
23 voit celle de votre fils pour l'instant. Je crois qu'il y a aussi  
24 une photo de votre mère et une photo de votre mari, qui est  
25 décédé en 76.

20

1 Est-ce que vous pouvez expliquer à la Cour les conditions dans  
2 lesquelles vous avez pu conserver ces photos? Et est-ce que ces  
3 photos sont les seuls objets ou non qui restent de cette époque?

4 R. Oui, j'ai pris soin de conserver ces photos, très chères pour  
5 moi, parce que je n'avais rien avec moi. J'ai enveloppé tout le  
6 temps dans plusieurs plastiques, après... parfois cachées dans le  
7 sol. Et, lorsque je vais au travail, je... j'amenais toujours avec  
8 moi. Voilà mon mari, qui est médecin.

9 [09.49.26]

10 Q. Est-ce que ces... est-ce que ces photos, Madame Feniès, sont les  
11 seuls... les seuls souvenirs que vous avez conservés de l'époque  
12 pré-75?

13 R. Oui, c'était les seuls.

14 Q. J'ai peut-être deux autres questions, Madame Feniès, parce que  
15 je sais que vous avez des questions à poser aux accusés,  
16 notamment à Khieu Samphan, et je crois que ces questions doivent  
17 être posées dans le temps qui nous est imparti.

18 Donc, je vais vous poser deux questions sur l'exil, puisqu'on a  
19 compris de par votre témoignage que vous avez été réfugiée en  
20 France, en 79. Et c'est important qu'on comprenne les  
21 conséquences de l'exil dans une audience qui traite de l'impact  
22 des crimes.

23 Est-ce que vous pouvez décrire à la Cour et aux parties votre  
24 sentiment, quand vous êtes arrivée en France, en octobre 79, avec  
25 votre fils qui a survécu et votre sœur?

21

1 [09.50.51]

2 R. J'avais... vous savez, j'avais trois vies en fait. Parce que  
3 j'avais une belle vie avec mes parents avant le génocide. Après,  
4 pendant le génocide, c'était un enfer. Après, en étant en France,  
5 ça, c'était encore une lutte pour survivre.

6 J'avais le sentiment de déclassement, de, parfois, de solitude.  
7 Parce qu'il fallait encore se battre pour repasser tous les... même  
8 le permis de conduire, il faut tout repasser, faire les cours du  
9 soir, pour avoir les diplômes, pour pouvoir accéder à un petit  
10 boulot. Et ça fait, du coup, c'était un découragement énorme de  
11 déclassement, déracinement. Et puis la superficie de la France  
12 était grande.

13 J'avais la culture française, mais je me trouvais dans un univers  
14 où le transport, les saisons, l'hiver, qui était très dur, les  
15 grèves. Il fallait quand même nourrir un enfant et une sœur. Et,  
16 donc, c'était très, très dur pour moi.

17 Du coup, j'ai craqué, et j'ai été à l'hôpital psychiatrique  
18 pendant trois mois. Et, là, c'était aussi très... une période qui  
19 reste, psychologiquement, oui.

20 Q. Merci, Madame Feniès.

21 Peut-être une dernière question avant que vous puissiez demander  
22 au Président l'autorisation de poser des questions aux accusés.

23 [09.52.33]

24 Vous avez indiqué en début d'audience que vous souhaitiez vous  
25 exprimer en français, parce que votre nouveau mari, votre fils et

22

1 les membres de votre famille en France, maintenant, ne parlent  
2 pas khmer. Est-ce que vous parlez de cette période avec vos  
3 enfants?

4 R. Oui, je parle de temps en temps, mais pas... vous savez, très  
5 peu. Je parle à mon fils cadet et surtout le grand fils... non, je  
6 n'ai jamais parlé de cette période à mon grand fils. Mais, avec  
7 le cadet, de temps en temps, j'en parle. Et je parle aussi à mes  
8 amis. Et à mon mari, beaucoup, oui. On discute beaucoup avec mon  
9 mari de cette période. Et je pense, là, il est en train de suivre  
10 le procès en direct, je crois.

11 Q. Merci.

12 À qui pensez-vous finalement, Madame Feniès, aujourd'hui dans  
13 cette salle d'audience?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Madame, veuillez attendre que le voyant rouge s'allume.

16 [09.53.58]

17 Mme THOUCH PHANDARASAR:

18 R. Dans ce tribunal, la première pensée arrive à ma mère, parce  
19 que je n'ai pas... je ne la voyais pas mourir, ma mère, mais j'ai  
20 une image de ma mère toujours en tête. Elle était squelettique,  
21 ma mère, et elle avait tellement faim, vous savez, elle est allée  
22 à la cantine avec son bol de riz, le bol de riz. Et elle... comme  
23 elle était très maigre, squelettique, elle titubait, et puis elle  
24 tombait par terre. Elle rampait, elle rampait pour ramasser les  
25 grains de riz. Et c'est à ce moment, dans ce tribunal, maman, je

23

1 pense que tu es fière peut-être de ta fille, parce que... je porte  
2 votre plainte justement pour te rendre justice.

3 Me GUIRAUD:

4 Q. Merci, Madame Feniès.

5 Je sais que vous souhaitiez poser des... deux questions aux accusés  
6 qui ont été communiquées à la Cour et aux parties hier, me  
7 semble-t-il.

8 Donc, je ne sais pas comment ça fonctionne, Monsieur le  
9 Président, est-ce que c'est à Mme Feniès de formuler ses  
10 questions et ce sera à vous de les poser ou est-ce que... Mme  
11 Feniès, vous avez préparé, je crois, un petit carnet avec des  
12 questions. Il y en a deux.

13 [09.55.38]

14 Mme THOUCH PHANDARASAR:

15 R. Oui, je voudrais poser deux questions à M. Khieu Samphan.

16 Pourquoi les Khmers rouges se sont focalisés sur le peuple du  
17 17-avril, puisqu'ils ont le même statut qu'eux?

18 Et une autre question, c'est que, l'autocritique, ça sert à quoi  
19 les autocritiques? J'aimerais bien connaître ça.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 Je renvoie ces questions à M. Khieu Samphan pour qu'il puisse y  
23 répondre.

24 M. KHIEU SAMPHAN:

25 Merci, Monsieur le Président.

24

1 Je salue les juges ainsi que toutes les personnes ici présentes.

2 Je salue mes compatriotes ici présents.

3 Madame la partie civile, premièrement, je tiens à vous faire  
4 savoir que même si je n'étais pas au courant des souffrances que  
5 vous avez vécues, j'ai écouté ce matin vos déclarations, et,  
6 moi-même, j'ai ressenti une profonde tristesse.

7 Je comprends vos grandes souffrances. Vous avez été séparée de  
8 votre famille. Vous avez perdu les êtres qui vous étaient chers.  
9 Quoi qu'il en soit, vous m'avez posé deux questions; et ces deux  
10 questions sont liées.

11 [09.58.19]

12 La première est en effet en corrélation avec la deuxième. Vos  
13 questions portent sur l'idéologie. On parlait de l'idéologie de  
14 la lutte des classes. Je suis un intellectuel. Je n'étais pas un  
15 idéologue du Parti communiste du Kampuchéa.

16 Certains dirigeants du Kampuchéa démocratique me considéraient  
17 comme quelqu'un de très instruit, comme un intellectuel. Ils  
18 considéraient que je n'avais pas les pieds sur terre et que  
19 j'étais donc inutile.

20 J'aimerais que vous le compreniez bien.

21 Cela étant dit, je me suis forcé à fuir de Phnom Penh. Je suis  
22 allé me placer sous la protection du Parti communiste du  
23 Kampuchéa. Je suis resté avec eux durant un an. Puis, pendant  
24 encore deux ans, je n'ai eu d'autre choix que me rallier au PCK.  
25 Ensuite, j'ai peu à peu appris à connaître leur idéologie.

25

1 Je peux seulement vous parler de ce que je savais.

2 D'après les théories et les principes idéologiques du Parti  
3 communiste du Kampuchéa, la révolution se faisait en deux étapes:  
4 la première était la révolution démocratique nationale, la lutte  
5 contre le colonialisme français et l'impérialisme américain.

6 [10.01.35]

7 Et c'est la période pendant laquelle les forces nationales  
8 devaient être rassemblées et réconciliées pour former une force  
9 de résistance. Qu'ils soient d'anciens capitalistes ou autres, il  
10 fallait les rassembler pour résister. Et nous débarrasser du  
11 capitalisme, qui était considéré comme la classe qui opprimait la  
12 classe paysanne.

13 Et c'est pourquoi plusieurs Phnompenhois se sont joints au  
14 mouvement de résistance à l'époque. Ils ont rejoint le mouvement  
15 de différentes façons, en manifestant et en menant d'autres  
16 activités en opposition au gouvernement de Lon Nol. Il leur  
17 arrivait de pouvoir faire des collectes de fonds pour acheter des  
18 médicaments contre le paludisme à l'intention de ceux qui  
19 vivaient dans la jungle.

20 À l'époque, il y avait des sympathisants envers la résistance  
21 partout à Phnom Penh. Et la majorité de ces sympathisants  
22 habitaient Phnom Penh. Même s'ils n'offraient pas nécessairement  
23 un soutien matériel au mouvement, ils offraient un soutien moral  
24 au mouvement de résistance. C'était la première phase.

25 [10.03.31]

26

1 La deuxième phase est celle de la révolution socialiste et la  
2 construction du communisme. D'après mes souvenirs, en avril ou en  
3 mai, à la pagode d'Argent, c'est la première fois que le Comité  
4 central s'est réuni. Pol Pot, en tant que représentant du Parti  
5 communiste du Kampuchéa, a déclaré que la victoire du 17 avril  
6 1975 était ou marquait la fin de la première phase. C'était la  
7 fin du Front uni et la fin du GRUNK. Et "que" l'on amorçait à  
8 présent la révolution, la phase socialiste et la construction et  
9 la protection du pays.

10 [10.05.05]

11 L'idée de Pol Pot était que la situation requérait une attention  
12 urgente, que le Vietnam n'avait plus... (partie de l'intervention  
13 non interprétée: microphone fermé) du Cambodge, et, donc, se  
14 préparait à l'attaque. Et c'est pourquoi il fallait construire le  
15 pays.

16 Et, donc, la révolution et la construction socialiste avaient  
17 pour principe de base que les terres n'appartenaient plus à des  
18 groupes, mais plutôt devenaient la propriété des coopératives et  
19 la propriété collective du peuple.

20 Nous avons donc creusé des canaux et érigé des digues de façon  
21 rapide. Les terres appartenaient à tous, et cela allait accélérer  
22 le processus de construction de ces canaux et de ces barrages. Et  
23 j'en ai été témoin. Je l'ai vu. En 1976, quand j'ai quitté Phnom  
24 Penh, j'ai vu les canaux et j'ai vu les barrages, notamment celui  
25 de Trapeang Thma, et celui à l'ouest de Battambang dont je ne me

1 souviens plus du nom - c'était un très grand barrage.

2 [10.07.20]

3 Quant au barrage de Trapeang Thma, le réservoir faisait penser à  
4 une mer intérieure dans les champs où il y avait des terres. Et  
5 ces terres ont... se sont transformées en un échiquier de rizières.

6 Et ça m'a épaté. Comme le dit le dicton: "Quand il y a du riz, il  
7 y a tout". Il y aura assez de nourriture pour tous.

8 Et l'excédent serait exporté à l'étranger, notamment aux pays  
9 amis, y compris la Chine, la Corée, la Yougoslavie, et d'autres  
10 pays. Et l'on pourra en échange acheter des produits... des  
11 équipements agricoles, comme des couteaux, des haches, des houes.  
12 Et, petit à petit, construire des usines avec du fer, que l'on  
13 apporterait pour, par la suite, construire les systèmes  
14 d'irrigation pour les rizières, pour construire les vannes dans  
15 les barrages.

16 Cela avait pour but d'aider le peuple. Bon, malheureusement, ces  
17 équipements et ces machines n'ont pas... n'ont pas été distribués  
18 au peuple, car les forces vietnamiennes ont pénétré dans notre  
19 territoire.

20 [10.09.21]

21 Laissez-moi répéter: j'étais épaté, emballé quand j'ai vu ces  
22 grands barrages. Et, dans le cadre de ces audiences, quand  
23 j'entends les dépositions des témoins, quand j'entends les  
24 déclarations, j'ai été choqué.

25 Je ne savais pas que les canaux et que les barrages ont été

28

1 construits à un tel prix. Je n'étais pas au courant de ces  
2 grandes pertes. Et j'ai tout aussi été choqué... quand j'entends  
3 les déclarations des témoins et des parties civiles.

4 Voilà ce que je tenais à vous dire.

5 J'aimerais maintenant parler d'un autre sujet. C'était dans cette  
6 idée qu'on a concentré les forces du pays pour la construction  
7 des canaux et des barrages. Il en a été question dans... pendant  
8 les audiences. À l'époque, l'idée n'était pas de diviser les  
9 forces au sein de notre nation.

10 Quant au système d'autocritique, cela se conformait au principe  
11 des... de la lutte des classes et... surtout pour les membres du  
12 Parti.

13 Pendant le mouvement révolutionnaire populaire, le Parti a dû  
14 faire preuve de grands sacrifices afin de servir d'exemple pour  
15 toute la nation et le peuple, pour qu'ensuite les gens rejoignent  
16 le mouvement de résistance.

17 [10.12.09]

18 Et, donc, les séances de critique et d'autocritique formaient la  
19 mentalité. Et tout le monde reconnaissait que les forces du  
20 Kampuchéa étaient de... au... de grand mérite... et pas les Khmers  
21 Serei, qui, eux, volaient la propriété des gens.

22 Et c'est pourquoi les gens devaient participer aux séances de  
23 critique et d'autocritique - et j'ai participé moi-même -, pour  
24 former et construire la classe prolétaire.

25 C'était pendant la phase de la construction socialiste. Mais je

29

1 n'ai pas pu, moi, m'affranchir de ma classe, car j'avais encore  
2 la mentalité du capitaliste ou du semi-capitaliste, car j'avais  
3 toujours des biens... pour ma famille.

4 Il est certain que je me suis concentré à... de travailler que pour  
5 l'avantage de la nation, de tout sacrifier et de concentrer tous  
6 mes efforts selon la mentalité de la classe des paysans pauvres,  
7 de la classe prolétaire, de la classe des paysans pauvres moyens,  
8 mais je n'ai pas... je n'y suis pas parvenu.

9 [10.14.14]

10 Contrairement à d'autres dirigeants, qui étaient intellectuels  
11 ou... étaient un peu moins et sont passés par les séances de  
12 critique et d'autocritique... et eux ont... sont parvenus à se forger  
13 eux-mêmes et ont réussi à se débarrasser de leur conscience  
14 capitaliste et de ne concentrer leurs efforts au... à vivre  
15 entièrement dans le mouvement de résistance avec chaque effort  
16 qu'ils faisaient. Mais, moi, je n'ai pas réussi à le faire.

17 Voilà, Madame la partie civile, ce que je tenais à vous dire.

18 Monsieur le Président, voilà qui met fin à mes remarques.

19 Et permettez-moi de vous présenter mes excuses si je n'ai pas  
20 répondu à votre question, car je ne suis pas l'idéologue en chef  
21 du Kampuchéa démocratique.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Merci.

24 La parole est à l'avocate de la Partie civile.

25 [10.15.20]

30

1 Me GUIRAUD:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Je crois que Mme Feniès souhaitait faire une dernière déclaration  
4 extrêmement courte. On parle d'une phrase ou deux, pas plus. Et  
5 je voulais savoir si vous me donniez l'autorisation de lui  
6 suggérer de faire cette déclaration, qui est extrêmement courte?

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Veuillez attendre, je vous prie.

9 Je vois que la défense de Nuon Chea demande la parole.

10 Maître, vous avez la parole.

11 Me KOPPE:

12 Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges.

13 Je vois que l'heure avance, mais mon client m'a indiqué qu'il  
14 souhaite répondre aux questions qu'a posées la Partie civile.

15 Je ne sais pas si on a le temps de le faire, mais, si le temps le  
16 permet, mon client, Nuon Chea, souhaiterait répondre aux  
17 questions posées par Madame.

18 [10.16.23]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Tout à fait.

21 Monsieur Nuon Chea, veuillez répondre à la question posée, à  
22 savoir pourquoi les Khmers rouges se sont concentrés surtout sur  
23 les 17-Avril?

24 Pourquoi les considéraient-ils comme une classe distincte du  
25 reste du peuple alors qu'ils "devraient" tous être semblables... et

31

1 ils étaient tout comme les dirigeants du Kampuchéa démocratique...

2 La deuxième question était: à quoi servait les séances de

3 critique et d'autocritique?

4 Vous pouvez répondre à la question maintenant.

5 (Problème technique: effet Larsen)

6 [10.17.40]

7 M. NUON CHEA:

8 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges.

9 Bonjour à tous mes compatriotes au pays et à l'étranger.

10 J'aimerais répondre aux questions qui ont été posées, et ce,

11 quand bien même mon état de santé n'est pas très bon, mais je

12 répons dans l'intérêt de la nation.

13 J'aimerais offrir mes respects à l'âme de tous les Cambodgiens et

14 à tous les survivants qui ont perdu des membres de leur famille

15 sous le régime du Kampuchéa démocratique.

16 La situation était complexe à l'époque. Il y avait des divisions

17 au sein du pays et, quand bien même eux se prétendaient... ou

18 prétendaient faire partie du Kampuchéa démocratique, moi, comme

19 dirigeant, je reconnais qu'il y a eu des lacunes. Donc,

20 j'aimerais exprimer mes regrets que les dirigeants n'étaient pas

21 parfaits.

22 J'aimerais maintenant répondre aux questions.

23 À propos de cette distinction établie entre le Peuple de base et

24 le Peuple nouveau, j'ai toujours compris que la raison d'être du

25 Parti communiste du Kampuchéa... ou, plutôt, que l'objectif du

1 Parti communiste du Kampuchéa était qu'il n'y aurait aucune  
2 division entre... du peuple, car nous devions réconcilier et unir  
3 le peuple pour nous protéger et lutter contre l'agression et les  
4 tendances expansionnistes des pays voisins.

5 [10.19.42]

6 Nous en avons tous connaissance. Nous le savons tous et je n'ai  
7 pas besoin de donner le nom de ces pays. Les pays voisins qui  
8 avaient pour ambition d'envahir notre territoire, c'était le plus  
9 grand risque que courait le Cambodge. Et j'avais aussi  
10 l'intention de me joindre à la nation, à mes compatriotes, pour  
11 défendre le pays et le peuple. Je n'ai jamais demandé à ce que  
12 l'on fasse une différence entre les... le Peuple nouveau et le  
13 Peuple ancien.

14 Pour répondre maintenant à la question sur les critiques et les  
15 autocritiques, j'aimerais dire que le but de cette critique et de  
16 cette autocritique était d'éliminer les mauvais éléments, les  
17 éléments qui n'étaient pas patriotes au sein de nous-mêmes. Il ne  
18 s'agissait pas de se débarrasser d'individus, mais de se  
19 débarrasser de nos caractéristiques mauvaises, de nos mauvais  
20 éléments au sein de notre personnalité. Et il ne faut pas s'y  
21 méprendre.

22 [10.21.10]

23 Moi-même, au début, j'avais de la difficulté à comprendre. Dans  
24 l'objectif de la construction socialiste et dans l'objectif de la  
25 solidarité... et les moyens de production agricole, il y a eu

1 beaucoup de confusion autour de ces principes. Les moyens de  
2 production, et y compris les terres... pour que l'on puisse  
3 construire des canaux et des barrages.

4 Voilà à quoi servaient ces séances de critique.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Merci, Nuon Chea.

7 À présent, la Chambre laisse la parole à Mme la Partie civile  
8 pour qu'elle puisse faire sa déclaration, comme l'a demandé le  
9 conseil de la Partie civile.

10 Vous avez la parole, Madame.

11 [10.22.15]

12 M. NUON CHEA:

13 Laissez-moi continuer. Ma famille a elle aussi souffert et Suon  
14 Kaseth était mon neveu par le sang. Il est décédé et je ne le  
15 savais pas.

16 Pou Gin (phon.), l'enseignant, et Sith Peng (phon.) faisaient  
17 aussi partie de ma famille. Pourquoi aurais-je tué mon propre  
18 peuple, ma propre famille, ma propre nation? Je n'ai même pas pu  
19 protéger moi-même ma famille.

20 J'ai vu... après la libération, j'ai vu ma mère, et elle m'a dit  
21 qu'elle-même avait été jetée par terre pendant l'évacuation. Et  
22 elle disait: "Je suis dans mon village natal, pourquoi devrais-je  
23 quitter mon village natal?"

24 Je dirais donc que sous le Kampuchéa démocratique il y avait  
25 aussi de mauvaises personnes.

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci, Monsieur Nuon Chea.

3 Je crois que vous avez répondu aux questions qui vous avaient été  
4 posées, et le temps nous manque.

5 C'est pourquoi nous laissons à présent la parole à la Partie  
6 civile pour qu'elle puisse faire une dernière déclaration, comme  
7 l'a demandée son avocate.

8 Madame Touch Phandara, vous avez la parole.

9 [10.23.48]

10 Mme TOUCH PHANDARASAR:

11 Oui, je voudrais juste demander à M. Khieu Samphan, qui est  
12 bouddhiste, intellectuel, bouddhiste comme moi, de joindre les  
13 mains pour prier juste une petite seconde pour les âmes des gens  
14 qui nous sont décédés et puis pour les vivants. Comme ça, on aura  
15 peut-être... ces gens-là auront peut-être un peu de paix, juste  
16 prier avec moi, joindre les mains à la façon bouddhiste, si vous  
17 le souhaitez?

18 M. KHIEU SAMPHAN:

19 Je ne savais pas que votre famille a vécu tant de misère et de  
20 souffrance, comme beaucoup d'autres Cambodgiens, y compris des  
21 gens du Peuple de base. Ils ont vécu les souffrances et la  
22 misère, et cela m'a choqué. Mais je ne peux non plus oublier les  
23 âmes des gens et des combattants et des combattantes qui ont  
24 rampé sous les bombardements des B-52 pour libérer Phnom Penh.  
25 Car ceux qui sont morts ont été laissés là où ils gisaient et

35

1 ceux qui survivaient ont rampé pour s'approcher du front et des  
2 lignes des soldats de Lon Nol pour éviter des bombardements des  
3 B-52.

4 [10.26.07]

5 Ils ont participé à l'assaut et beaucoup d'entre eux sont morts.  
6 Et je joins les mains pour prier et montrer mon respect, en toute  
7 humilité, à ces combattantes et combattants et les âmes de tous  
8 les Cambodgiens qui sont morts dans des circonstances, à la fin  
9 de la guerre américaines, qui a donné lieu à une guerre  
10 vietnamienne... Et nous n'avons pas connu la paix.

11 Et, donc, je prie pour les âmes.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Merci, à Khieu Samphan.

14 Je laisse à présent la parole à l'Accusation, qui pourra disposer  
15 de 10 minutes pour son interrogatoire de la Partie civile.

16 INTERROGATOIRE

17 PAR M. RAYNOR:

18 Merci, Monsieur le Président, et bonjour. Bonjour aux juges, aux  
19 avocats.

20 Et bonjour à vous, en particulier, Madame Touch Phandara.

21 [10.27.47]

22 J'aimerais que l'on revienne sur deux parties de votre  
23 déclaration. D'abord, le... j'aimerais que l'on parle d'une  
24 personne que vous avez évoqué, le général Thach Sary.

25 Q. Pouvez-vous nous dire quel était votre lien avec le général

1 Thach Sary?

2 Mme THOUCH PHANDARASAR:

3 R. Le général Thach Sary était mon cousin par alliance. Il s'est  
4 marié avec ma cousine germaine qui s'appelle Neth Naren. Donc, il  
5 est... par alliance, il est mon cousin.

6 Q. Que lui est-il arrivé?

7 R. Le jour de l'entrée des Khmers rouges, donc, mon cousin était  
8 parti de la maison. D'après les dires d'une autre cousine qui  
9 nous est... qui nous a rencontrés après à Angk Romeas... alors, elle  
10 nous a communiqué que ce cousin a été appelé par, justement... par  
11 la radio pour aller se présenter devant le Ministère des  
12 informations.

13 [10.29.10]

14 Et, donc, il est parti. Et, après, cette même cousine qui m'a  
15 rapporté, elle a vu l'exécution de mon cousin. Elle m'a rapporté  
16 l'exécution de mon cousin.

17 Q. Madame, j'ai... pourtant... enfin, je fais une recherche dans le  
18 dossier pénal. J'aimerais vérifier l'orthographe du nom.

19 J'ai le document E3/276. Je n'ai l'extrait qu'en anglais, car  
20 cela provient du... des archives du gouvernement américain.

21 ERN, en anglais: 00168021.

22 Dans ce document, on "y" voit une mention d'un rapport de  
23 l'Agence France Presse donnant la liste des généraux qui auraient  
24 été supposément exécutés. Cela était envoyé depuis Hong Kong, en  
25 anglais, le 21 mai 1976.

1 Je cite:

2 "Bangkok, 20 mai... 21 mai, plutôt. Les Khmers rouges ont fait  
3 prisonnier 54 généraux cambodgiens lorsqu'ils ont pris Phnom  
4 Penh, en avril 1975, et les auraient exécutés, souvent avec leur  
5 famille, selon une déclaration du mouvement de résistance  
6 cambodgien, ici, aujourd'hui".

7 [10.31.18]

8 Il y a la liste des 54 généraux. Et, donc, j'aimerais voir si...  
9 alors, en anglais: T-H-O-U-C... ou, plutôt: T-H-A-C-H; Sary, S-A-Y...  
10 S-A-R-Y.

11 Est-ce là comment s'épelle le nom de votre cousin, le général  
12 Thach Sary?

13 R. C'est exact: T-H-A-C-H; S-A-R-Y. Il était directeur de  
14 l'intendance à l'époque du général Lon Nol.

15 Q. Quand cette personne vous a annoncé l'exécution de votre  
16 cousin, le général Thach Sary, cette personne a-t-elle mentionné  
17 d'autres personnes qui auraient été exécutées le même jour et qui  
18 étaient associées au régime de Lon Nol?

19 R. Je ne connais pas les détails. Elle m'a raconté ça. Nous, on  
20 m'a fait une petite... petite... vous savez, petite cérémonie entre  
21 nous, en priant. C'est tout ce que je pouvais vous dire. Je ne  
22 peux pas vous dire plus.

23 [10.32.59]

24 Q. J'aimerais passer à un autre thème. Il s'agit du moment où  
25 vous avez dit avoir pris un camion pour aller de Kampong Chhnang

1 à Pursat. Vous avez dit que c'était des trains de bétail.

2 Nous savons que l'évacuation de Phnom Penh a eu lieu le 17 avril  
3 1975. Combien de mois plus tard ou à quelle époque de l'année  
4 avez-vous pris un train de bétail pour aller à Pursat?

5 R. Pour moi, ça me paraissait une éternité. Je ne peux pas vous  
6 dire exactement combien de temps pour... trois mois? Vingt-cinq  
7 jours? Je ne sais pas, mais c'était le train qui... ils nous ont  
8 déportés de... justement de Angk Romeas. Après, on était arrivé à  
9 Kampong Chhnang, après Pursat. Et, après Pursat, le train nous  
10 emmenait vers Phnum Chonhcheang. C'est... ce sont les étapes.  
11 Le temps, vous savez, à l'époque, le temps n'existait pas. Ça me  
12 paraît tellement long. Même vingt jours, c'était comme deux mois.  
13 Trente-cinq jours, c'est presque comme un an, donc, c'est un  
14 temps imparti.

15 [10.34.42]

16 Q. Avez-vous eu le choix d'embarquer dans ce train à bétail ou de  
17 ne pas le faire?

18 R. Je n'avais aucun choix, puisqu'il y avait toujours les soldats  
19 qui étaient derrière nous. Et nous poussaient dans le train. Et  
20 le train était vraiment bondé de monde.

21 Q. Vous avez évoqué la période ultérieure à votre arrivée en  
22 disant que ça a été le moment où a commencé la véritable famine.  
23 Après votre arrivée dans la forêt, combien de temps s'est écoulé  
24 jusqu'au moment où les premières personnes ont commencé à mourir?

25 R. Pendant que j'étais à Phnum Chonhcheang, on commençait déjà à

39

1 avoir beaucoup, beaucoup de problèmes de santé. On n'avait rien à  
2 manger. Donc, il y avait des gens qui essayaient d'aller chercher  
3 les légumes sauvages, les épinards sauvages. Vous voyez, moi,  
4 j'avais un panaris, parce que je suis allée chercher les épinards  
5 sauvages, une épine m'avait piquée. Sans mon mari médecin... il  
6 avait opéré cru. Mon pouce était complètement... voilà, reste à...  
7 reste jusqu'à maintenant avec... j'avais de la fièvre un peu  
8 partout. Et, donc, sans cette opération de mon mari, je ne serais  
9 pas là à témoigner en ce moment.

10 [10.36.24]

11 Donc, la famine était déjà depuis ce moment-là. Ils ne nous  
12 donnaient pas du tout à manger.

13 Q. J'en arrive à ma dernière question.

14 Vous êtes arrivée dans la forêt. Est-ce que des gens ont commencé  
15 à mourir dans les heures, les jours, les semaines ou les mois qui  
16 ont suivi votre arrivée dans la forêt?

17 R. (Début de l'intervention inaudible) j'ai vu les gens qui  
18 mangeaient trop de légumes, d'herbe, qui avaient la diarrhée et  
19 commençaient à mourir à ce moment-là, oui.

20 Par contre, dans ma famille, c'était en 76 seulement qu'ils  
21 commençaient à mourir l'un après l'autre, en 76.

22 M. RAYNOR:

23 Q. Merci.

24 Je n'ai plus de question à poser.

25 [10.37.43]

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci.

3 À présent, je donne la parole à la défense de Nuon Chea, qui  
4 pourra interroger la Partie civile.

5 INTERROGATOIRE

6 PAR Me SON ARUN:

7 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

8 Bonjour à tous.

9 Bonjour à vous, Madame la partie civile.

10 Je n'ai que deux questions, ensuite, mon confrère international  
11 en aura deux autres à vous poser.

12 Q. Première question: vous avez dit qu'en 72 les Vietcong avaient  
13 envoyé des roquettes et non pas les Khmers rouges. Comment  
14 saviez-vous que ces roquettes étaient lancées par des Vietcong?

15 Mme THOUCH PHANDARASAR:

16 R. Je sais, vous savez, parce qu'il y a un document original de  
17 mon papa, qui a été dactylographié en français, pour demander  
18 justement le changement de poste, et il a mentionné, dans ce  
19 document, que le 6 mai sa maison a été bombardée par les  
20 roquettes des Nord-Vietcong.

21 [10.39.06]

22 Mon papa, à l'époque, il était assimilé militaire aussi, et il  
23 travaillait sous les ordres du général Thach Sary avec les autres  
24 Américains. Avant, il était directeur financier de la régie des  
25 eaux. Voilà, je me base sur ce document-là, que j'ai gardé à

41

1 Paris, à cet... et j'ai donné une copie, aussi, à mon avocat,  
2 aussi.

3 Q. Merci.

4 C'est un élément historique très important.

5 Donc, en 72, des troupes Vietcong se battaient au Cambodge. Il y  
6 avait donc des Vietcong en territoire cambodgien.

7 À cette époque, les Khmers rouges se battaient contre le régime  
8 de Lon Nol, et tout d'un coup des roquettes Vietcong sont tombées  
9 sur votre maison. Peut-on donc dire qu'à l'époque les Vietcong  
10 étaient impliqués dans des combats au Cambodge?

11 R. Je refuse de répondre à cette question, parce que moi je suis  
12 une civile, une citoyenne civile, la politique, je ne connais  
13 rien. Donc, les hommes... je laisse les hommes politiques se... entre  
14 eux. Je ne sais pas, en ce qui concerne la politique, je me base  
15 sur le document de mon papa. C'est tout.

16 [10.40.59]

17 Me SON ARUN:

18 Q. Merci.

19 Monsieur le Président, je demande que la lettre du père puisse  
20 être conservée au dossier en tant que pièce historique.

21 (Discussion entre les juges)

22 [10.42.58]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 La Chambre voudrait apporter certaines précisions.

25 Est-ce que la Partie civile peut communiquer un exemplaire du

42

1 document à la Chambre, dans un premier temps? Ça, c'est possible,  
2 c'est donc la première précision.

3 Deuxièmement, concernant le document et les questions à ce sujet,  
4 ces questions sont sans rapport avec les questions relevant de la  
5 compétence ratione temporis de ce tribunal. Cette compétence  
6 s'étend du 17 avril 75 au 6 janvier 79.

7 [10.43.56]

8 Me SON ARUN:

9 Il me reste une question.

10 Q. Dans votre déclaration, vous avez dit que le 17 avril 1975 les  
11 Khmers rouges vous ont évacués avec votre famille. Vous avez dit  
12 avoir été évacuée par des soldats en uniforme qui vous ont  
13 contraints à quitter votre maison.

14 Vous avez affirmé également que par la suite il y avait  
15 différents groupes de soldats portant des uniformes différents.  
16 Des soldats vous ont dit de façon agressive de partir pour  
17 quelques jours uniquement.

18 Je ne sais pas si j'ai bien résumé vos propos? Corrigez-moi, le  
19 cas échéant.

20 Mme TOUCH PHANDARASAR:

21 R. Non, Maître, vous vous êtes trompé, peut-être, parce que j'ai  
22 dit: "Ce sont des groupes des soldats Khmers rouges qui viennent  
23 toujours", ce n'était pas du tout des différents soldats, non.

24 C'était toujours des Khmers rouges... des soldats khmers rouges. Et  
25 je reconnais grâce à leurs uniformes noirs et puis les fusils.

1 C'est tout. Il n'y a pas d'autre groupe. C'est qu'eux, les  
2 soldats khmers rouges.

3 [10.45.45]

4 Me SON ARUN:

5 Merci.

6 Apparemment, j'ai mal compris vos propos. J'en ai terminé.

7 Je cède la parole à mon confrère international.

8 Merci, Monsieur le Président.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci.

11 Je vous en prie, Maître.

12 INTERROGATOIRE

13 PAR Me KOPPE:

14 Je n'ai que quelques courtes questions à poser à la Partie  
15 civile.

16 [10.46.14]

17 Q. Madame, vous avez évoqué votre cousin, qui vous a raconté que  
18 le général Thach Sary avait été exécuté. Comment s'appelle le  
19 cousin qui vous a raconté cela?

20 Mme THOUCH PHANDARASAR:

21 R. Excusez-moi. C'était une cousine. Une cousine. Elle  
22 travaillait aussi dans... elle était militaire aussi. Elle  
23 travaillait dans son service. Et cette cousine, maintenant, elle  
24 est décédée, il y a deux ans. Elle était en France aussi. Elle  
25 était... elle est décédée en France il y a deux ans.

44

1 Q. Comment s'appelait-elle?

2 R. Yourn, elle s'appelle Yourn, Y-O-U-R-N.

3 Q. Vous souvenez-vous à quel moment exactement elle vous a  
4 raconté cela?

5 R. Lorsqu'on était déjà, vous savez, à Phnum Chonhcheang, dans la  
6 jungle.

7 Q. Quand exactement était-ce?

8 R. C'était lorsqu'on était ensemble, les six familles réunies, à  
9 Phnum Chonhcheang.

10 [10.48.18]

11 Q. Pourriez-vous nous indiquer le mois ou l'année?

12 R. Je me souviens, c'était le mois d'août, parce que c'était le  
13 mois de la mousson, parce que mes enfants avaient beaucoup  
14 souffert de la pluie. C'était au début du mois d'août.

15 Me KOPPE:

16 Merci.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 À présent, je donne la parole à la défense de M. Khieu Samphan,  
19 qui pourra interroger la Partie civile.

20 Me KONG SAM ONN:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Bonjour à vous, Mesdames, Messieurs les juges.

23 J'ai quelques questions... ou, plutôt, ni moi ni mon confrère  
24 international n'avons de question à poser.

25 [10.49.42]

45

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci.

3 Madame Touch Phandara, la Chambre a déjà entendu votre  
4 déclaration sur les souffrances que vous avez vécues durant la  
5 période des Khmers rouges. Votre déposition touche à sa fin.

6 Votre déclaration contribuera assurément à la manifestation de la  
7 vérité. Nous vous souhaitons bonne continuation.

8 Huissier d'audience, en coordination avec l'Unité d'appui,  
9 veuillez prendre les dispositions nécessaires pour que la Partie  
10 civile puisse rentrer chez elle.

11 La Chambre va entendre une déposition et une déclaration de la  
12 Partie civile TCCP-7, après une pause de 15 minutes.

13 L'audience reprendra à 11h05.

14 Suspension de l'audience.

15 (Suspension de l'audience: 10h51)

16 (Reprise de l'audience: 11h07)

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

19 Huissier d'audience, veuillez faire entrer la Partie civile TCCP-7  
20 dans le prétoire.

21 (Mme Chan Sopheap, alias Chan Socheat, est introduite dans le  
22 prétoire)

23 [11.09.32]

24 INTERROGATOIRE

25 PAR M. LE PRÉSIDENT:

1 Bonjour, Madame la partie civile.

2 Q. Comment vous appelez-vous?

3 Mme CHAN SOPHEAP:

4 R. Je m'appelle Chan Socheat.

5 Q. Quel âge avez-vous?

6 R. J'ai 56 ans cette année.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Madame Chan Socheat, veuillez attendre avant de répondre quand on  
9 vous pose une question. En effet, il faut attendre que le voyant  
10 rouge de votre microphone s'allume. Ainsi, vos propos pourront  
11 être interprétés.

12 [11.10.32]

13 Q. Donc, où êtes-vous née?

14 Mme CHAN SOPHEAP:

15 R. Je suis née au quartier numéro 5, à Phnom Penh.

16 Q. Quelle est votre adresse?

17 R. J'habite au village de... j'habite dans le district de Pursat,  
18 province de Pursat.

19 Q. Quelle est votre profession?

20 R. Je suis agricultrice. Je cultive le riz, aujourd'hui. Et j'ai  
21 aussi travaillé au bureau de commune.

22 Q. Pouvez-vous nous dire comment s'appelle votre père et votre  
23 mère?

24 R. Mon père s'appelle Chan Sin (phon.) et ma mère, Hou Yang  
25 (phon.).

47

1 Q. Comment s'appelle votre époux et combien d'enfants avez-vous?

2 R. Mon père... mon mari s'appelle Yea Yorn (phon.). Et nous avons  
3 cinq enfants.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Madame Chan Socheat, en tant que partie civile constituée dans ce  
6 dossier, vous avez la possibilité de faire une déclaration des  
7 souffrances que vous avez endurées et du préjudice que vous avez  
8 subi - préjudice matériel, physique ou psychologique.

9 [11.12.38]

10 Ces souffrances et ces préjudices, ils doivent être en lien  
11 direct avec les crimes qui vous ont poussée à vous constituer  
12 partie civile dans ce dossier et qui sont reprochés aux deux  
13 accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, crimes qui ont eu lieu  
14 pendant la période du Kampuchéa démocratique, soit du 17 avril 75  
15 au 6 janvier 1979.

16 Je demande à présent aux coavocats principaux pour les parties  
17 civiles de nous indiquer quels conseils des parties civiles  
18 procéderont à l'interrogatoire. Et vous pouvez nous donner la  
19 liste de tous les avocats qui poseront des questions aujourd'hui.

20 Me PICH ANG:

21 Donc, pour TCCP-7, qui est dans le prétoire, Me Christine  
22 Martineau posera des questions.

23 TCCP-13, qui déposera par liaison vidéo, son interrogatoire,  
24 c'est Me Pascal Auboin qui s'en chargera.

25 Et finalement, dans le cas de TCCP-198, la dernière partie civile

48

1 prévue pour l'audience d'aujourd'hui, c'est Me Ty Srinna qui se  
2 chargera de son interrogatoire.

3 [11.14.23]

4 Voilà, Monsieur le Président. J'aimerais maintenant laisser la  
5 parole à Me Christine Martineau pour ses questions.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Oui, allez-y.

8 Me MARTINEAU:

9 Bonjour à tout le monde.

10 Je voulais juste, avant que Madame Chan Socheat prenne la parole,  
11 donner, pour toutes les parties, les références des deux... des  
12 deux documents qui sont sa plainte.

13 Et, donc, le premier document a la cote D22/3858/1.

14 Et le deuxième document a la cote D22/358a.

15 Je donnerai éventuellement les ERN en anglais et en khmer. Ils ne  
16 sont pas tous en français d'ailleurs; le deuxième, le dernier que  
17 j'ai cité, n'est pas en français.

18 [11.15.32]

19 Les ERN khmers sont: 00584794 jusqu'à 98.

20 D'ailleurs, il y a trois pages. Je crois que c'est plus facile de  
21 parler par page, à ce moment-là.

22 Et le premier document, D22/3858, a comme ERN khmer: 00571178

23 jusqu'à 93; l'ERN anglais: 00571175 jusqu'à 77.

24 Mme Chan Socheat a déposé plainte en mai 2010 et a été reconnue

25 par le juge d'instruction dans son ordonnance... dans sa... oui, dans

49

1 son ordonnance de recevabilité, le 10 septembre 2010.

2 Je vais donc laisser la parole à cette partie civile, qui a  
3 traversé tout le régime khmer rouge. Elle avait 18 ans en 1975 et  
4 elle a traversé cette tragédie. Elle va vous en parler.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 La Partie civile, vous avez la parole.

7 [11.17.31]

8 Mme CHAN SOPHEAP:

9 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous les avocats.

10 Le 17 avril 1975, comme les autres résidents de Phnom Penh, j'ai  
11 dû évacuer la ville, quitter la ville.

12 J'avais treize frères et sœurs, et, avec nos parents, nous étions  
13 quinze. J'avais de jeunes frères et sœurs, et l'évacuation  
14 "était" très difficile pour nous.

15 Vers 9 heures, des soldats khmers rouges armés sont entrés dans  
16 notre maison. Ils nous ont dit de quitter la ville pour trois  
17 jours, car ils devaient se débarrasser des ennemis.

18 Donc, nos parents ont préparé un repas, mais nous ne pouvions...  
19 nous n'avons même pas eu le temps de le manger. Un autre groupe  
20 de soldats est venu. Et nous ont forcés à quitter tout de suite.  
21 Ils ont dit qu'ils étaient... qu'un bombardement américain était  
22 imminent.

23 Après avoir entendu cela, nous avons eu très peur.

24 Nous... nous avons trouvé une bicyclette et une moto pour  
25 transporter nos effets personnels. Nous n'avons pas eu le temps

50

1 de manger le riz. Et nous avons dû prendre avec nous des  
2 bouteilles d'eau chaude pour les... pour mes jeunes frères et  
3 sœurs.

4 [11.19.41]

5 En route, la situation était très difficile car, le long du  
6 boulevard Monivong, j'ai été très surprise de voir tous ces gens,  
7 une si grande foule. J'ai vu que des gens étaient tombés à  
8 genoux, d'autres étaient morts le long de la route. Certains ont  
9 pleuré, car ils cherchaient leurs enfants et les membres de leur  
10 famille.

11 Quant à nous, nous avons réuni tout le monde. Et nous avons  
12 continué de marcher. Nous avons traversé le pont de Chbar Ampov.  
13 Et nous sommes restés trois jours... trois nuits à la pagode, là,  
14 en attendant de pouvoir retourner à Phnom Penh.

15 Mais ils nous ont menti. Nous n'avons pas eu le droit de  
16 retourner à Phnom Penh. Et on nous a forcés à poursuivre notre  
17 chemin.

18 Ma famille est venue se reposer à Kien Svay. Et, pendant "toute"  
19 la période, nous sommes restés là. Et nous avons vécu de grandes  
20 difficultés en raison du manque de nourriture. Nous n'avions pas  
21 apporté assez de nourriture avec nous. Et on ne nous a donné que  
22 du riz et quelques grains de maïs. Il n'y avait pas de viande ou  
23 de légumes, et c'était très difficile, surtout pour mes jeunes  
24 frères et sœurs.

25 [11.21.15]

1 Ils ont perdu beaucoup de poids. Et ma jeune sœur n'avait pas de  
2 lait maternel et n'a mangé que de la soupe de riz, a fini par en  
3 mourir. Nous n'avions pas d'effets personnels avec nous. Nous  
4 avions un peu d'argent. Et nous ne pouvions rien faire. Et, par  
5 la suite, la monnaie a été abolie. C'était très difficile pour  
6 moi et pour mon père.

7 Après la période de six mois, le chef de l'Angkar qui était là a  
8 dit que ceux qui avaient quitté Phnom Penh auraient le droit de  
9 rentrer à Phnom Penh. Donc, mon père était très heureux de  
10 l'apprendre. Il était un ingénieur. Et, donc, à la fin de la  
11 guerre, ils "auraient" besoin de gens instruits pour reconstruire  
12 le pays. Et donc... mais, pourtant, la rumeur voulait que c'était  
13 un mensonge. Mais lui était déterminé à rentrer à Phnom Penh en  
14 raison des difficultés, des conditions de vie difficiles pour les  
15 jeunes enfants. Et cela changerait si l'on rentrait à Phnom Penh.  
16 [11.22.47]

17 À 17 heures, nous sommes montés à bord d'un bateau. Il y avait  
18 des centaines de famille dans le bateau. Nous sommes arrivés au  
19 quai devant le Palais royal. Et nous avons vu, donc, le reflet de  
20 la lumière... enfin, que la lumière du soleil se reflétait. Et nous  
21 étions très heureux, car nous savions que nous étions enfin  
22 arrivés à Phnom Penh.

23 Tout le monde à bord du bateau a applaudi. Quelqu'un d'une  
24 trentaine d'années a crié: "Bravo, nous sommes enfin à Phnom  
25 Penh", et les Khmers rouges l'ont fait... l'ont emmené, cet homme.

1 Et, "quelques moments" plus tard, nous avons entendu deux coups  
2 de feu. Et l'homme est tombé dans l'eau.  
3 Quand on a vu cela, tout le monde s'est tu, même les enfants.  
4 Tout le monde a gardé le silence.  
5 Plus... le lendemain matin, le bateau est arrivé à Kampong Chhnang.  
6 On nous a distribué trois canettes... ou, enfin, plutôt, des  
7 canettes de riz, une canette pour trois personnes.  
8 Et nous devons ensuite nous rendre à Pursat. Et c'était à... il y  
9 avait le train qui allait à Pursat. Nous sommes arrêtés ensuite à  
10 Lieb, dans le district de MOUNG RUESSEI.  
11 [11.24.40]  
12 La situation pour ma famille, comme pour les autres familles et  
13 surtout pour les plus jeunes familles qui avaient de jeunes  
14 enfants qui ne pouvaient pas marcher...  
15 Et nous avons quand même dû nous déplacer à pied. Et nous sommes  
16 allés jusqu'au village de Prey Totueng. La situation et les  
17 conditions de vie étaient inhumaines là-bas. Il n'y avait rien  
18 là-bas, pas de maisons. Et c'était que de la jungle.  
19 Et, au sud de la route, il y avait un vieil entrepôt à riz pour  
20 les soldats. Donc, lorsque nous sommes arrivés, on nous a dit  
21 qu'il fallait défricher la forêt et construire nos propres abris.  
22 Une réunion a été organisée. Et nous avons... on nous a dit que  
23 nous allions manger des repas collectifs et que nous allions  
24 travailler de façon collective.  
25 Moi et ma sœur aînée, on nous a dit d'aller travailler dans une

53

1 unité de... dans un groupe de femmes. Chez "mes" jeunes enfants,  
2 certains travaillaient dans des groupes d'enfants et d'autres  
3 "étaient" restés avec mes parents.

4 Mon père a défriché et a labouré. Il a planté des légumes, y  
5 compris des citrouilles.

6 [11.26.11]

7 On nous a dit qu'il fallait construire des barrages. Et il  
8 fallait transporter 5 mètres cube de terre... et, pourtant, on nous  
9 a donnés simplement deux louches de riz.

10 La situation était misérable. La nourriture n'était pas  
11 suffisante et le travail était très dur. Je suis tombée malade,  
12 très malade, et mon père a demandé à ce que je puisse retourner à  
13 la maison.

14 Quand je suis rentrée à la maison, la situation était encore plus  
15 dure. Tous mes jeunes frères et sœurs étaient rachitiques et  
16 gonflés, car ils... bon à cause de la nourriture. Et, dans le  
17 groupe de femmes... alors que j'étais dans un groupe de femmes, on  
18 m'a demandé... on m'a donné une louche de soupe de riz.

19 Mais, chez nous, dans notre maison, il n'y avait pas de riz. Il y  
20 avait simplement un petit peu de soupe de riz et... et quelques  
21 légumes. Et c'est ce que nous devions manger. Mais, vous imaginez  
22 là-bas, ce n'était simplement un morceau de jungle. Nous ne  
23 pouvions pas nous enfuir. Et, si on nous attrapait, nous  
24 "serions" considérés comme un ennemi.

25 [11.27.40]

1 Mes frères et sœurs ne pouvaient pas manger à leur faim et ne...  
2 n'arrivaient pas à dormir, car ils avaient faim. Et j'avais très  
3 pitié d'eux. Ils avaient tellement faim. Et, s'ils avaient pu  
4 manger quelque chose, ils en auraient été très heureux.  
5 Mes parents et moi-même ne pouvions rien faire pour mes jeunes  
6 frères et sœurs, mais nous pouvions simplement pleurer.  
7 Le lendemain matin, deux d'entre eux étaient morts. Nous ne  
8 savons pas à quelle heure ils sont morts.  
9 Et ils ont continué de mourir. Donc, ma plus jeune sœur, elle,  
10 est morte au moment de manger. Et, avant de mourir, elle a  
11 supplié qu'on lui donne un petit... un petit peu de riz à manger.  
12 Et c'est "une" des aspects tragiques du régime khmer rouge que je  
13 ne pourrais jamais oublier. Nous... nous avions très faim. Et on  
14 nous "donne" de la nourriture comme à des animaux.  
15 Une quinzaine de jours plus tard, mon père est mort. Et j'étais  
16 allée le voir un matin. Et je suis allée le réveiller.  
17 Il a ouvert les yeux, il m'a dit: "Quelle heure est-il"?  
18 J'ai regardé le ciel. J'ai dit: "Il est presque 7 heures du  
19 matin".  
20 Il a refermé les yeux et il est mort. Il est mort dans son  
21 sommeil.  
22 [11.29.41]  
23 Je ne pouvais pas l'aider. Ma mère est tombée gravement malade.  
24 Et j'ai décidé d'aller à la coopérative pour qu'on l'envoie à  
25 l'hôpital. Lorsqu'ils sont venus et qu'ils ont vu que ma mère

1 était sans connaissance, ils ont préparé un laissez-passer et  
2 "l'"ont... "l'"ont permis d'aller à l'hôpital.  
3 Et, "à" cet hôpital, on lui fait une injection. Et on lui a donné  
4 un peu de riz. Quand j'ai vu le riz, j'ai pensé: "Si mes frères  
5 et sœurs avaient été toujours en vie et qu'on leur avait donné du  
6 riz comme celui-là ils ne seraient pas morts."  
7 Mes frères et sœurs ne sont pas morts de maladie, mais sont bien  
8 morts de faim.  
9 Ma mère s'est rétablie un peu et elle est rentrée. Puis on m'a  
10 envoyée cultiver du riz à Anlong Kraom (phon.). J'ai vu ma sœur.  
11 Et j'étais terrifiée. Elle était très maigre. On l'a forcée à  
12 travailler. C'était un travail très dur. Et, tout ce que nous  
13 avons, c'était une louche de riz... de soupe de riz. Et, en  
14 quelques semaines, je me suis... j'ai maigri.  
15 [11.31.28]  
16 Si nous ne respectons pas les quotas de travail, on était  
17 battus. Ils étaient très durs envers nous.  
18 Et, donc, face à de telles souffrances, j'ai décidé de mentir à  
19 l'unité... au chef de l'unité... et qu'il y avait des vêtements, que  
20 l'on pouvait en faire un hamac. Et j'ai dit... en échange, ils nous  
21 ont donné trois canettes de riz.  
22 Et, le lendemain, nous sommes partis. J'ai réussi à persuader ma  
23 sœur à partir avec moi. Ma sœur n'avait... avait peur de partir  
24 avec moi. Et, une fois, elle a marché sur une mine. Elle avait  
25 très peur. J'ai dit: "Nous n'avons plus à avoir peur."

1 Il fallait courir le risque. Et, donc, nous devions partir. Nous  
2 sommes parties donc avec ces trois canettes de riz. Nous avons  
3 marché dans la forêt. Nous ne savions pas où nous nous rendions.  
4 Nous ne savions pas vers où aller. J'ai attendu trois jours pour  
5 que ma sœur arrive. Je ne l'ai pas vue. Je n'ai pas vu ma sœur.  
6 Je n'ai vu personne dans la forêt. Tout ce que j'ai vu, c'était  
7 le loup. Et j'ai attendu pendant trois jours. Et j'ai décidé de  
8 marcher en direction du village.

9 [11.33.07]

10 Et, quand je suis arrivée au village, je n'ai pas vu ma mère. Ma  
11 mère était partie. Et j'ai décidé de faire cuire les trois  
12 canettes de riz que j'avais avec moi.

13 Je suis tombée très malade et j'ai décidé d'aller à un hôpital où  
14 les gens étaient soignés. J'ai été surprise d'y voir ma mère. Son  
15 corps était enflé. Quelques jours plus tard, j'ai décidé de  
16 quitter cet hôpital. Je ne suis pas allée bien loin, parce que je  
17 voulais rester au courant de l'état de santé de ma mère, qui  
18 était dans un état grave.

19 Je n'avais rien à manger, tout juste des déchets de citrouille  
20 que j'ai pu chaparder. Les conditions de vie étaient misérables,  
21 indescriptibles. Je faisais cuire tout ce que je pouvais trouver  
22 pour pouvoir survivre au quotidien.

23 [11.34.24]

24 Je me suis dit que je n'allais pas m'en sortir. J'ai dit au chef  
25 d'unité que je voulais aller ailleurs retrouver mon oncle. J'ai

57

1 dit que je voulais partir retrouver mon oncle. Le chef d'unité a  
2 demandé quelque chose aux gens.  
3 J'ai vu Nuon Chea qui était à vélo, il m'a demandé où j'allais.  
4 Il a dit au chef d'unité que nous étions placés sous le contrôle  
5 de l'Angkar et qu'il n'y avait aucune différence. Il a demandé au  
6 chef d'unité de me donner à manger.  
7 J'ai trouvé du riz et de la soupe aigre. Je n'ai pas pu retenir  
8 mes larmes. Je me suis demandé pourquoi là-bas les gens avaient à  
9 manger, alors que moi j'avais été affamée pendant plusieurs mois.  
10 J'ai vu à manger, j'ai vu cette nourriture, mais j'étais  
11 tellement choquée que j'ai été incapable de manger.  
12 Pendant la saison de la récolte, je suis allée chercher de l'eau.  
13 J'ai vu ma sœur qui était tombée au bord de l'eau, sa jambe était  
14 gonflée. Je l'ai emmenée à la cabane. Elle m'a dit qu'une autre  
15 sœur était morte après être tombée du toit d'une maison. Cela m'a  
16 remplie de chagrin. Mes frères et sœurs sont morts les uns après  
17 les autres.  
18 [11.37.23]  
19 Je devais être ponctuelle au travail pour la récolte du riz. Un  
20 jour, je suis rentrée du site de travail à ma cabane. Les gens  
21 m'ont dit que ma sœur était morte et que son corps avait été  
22 enterré. Cela m'a choquée. Je ne trouve pas les mots pour décrire  
23 mes souffrances. J'ai essayé de me reprendre, de travailler pour  
24 leur donner satisfaction. J'avais certaines forces physiques,  
25 mais je n'avais plus aucune force morale. J'étais vidée

1 mentalement.

2 Quelques jours plus tard, des villageois ont été envoyés  
3 participer à la récolte du riz. Ces gens m'ont dit que ma mère  
4 était dans un état grave. Je suis allée trouver mon chef d'unité  
5 en lui disant que je voulais être autorisée à rendre visite à ma  
6 mère.

7 Ce chef de village m'a adressé des reproches en me disant que je  
8 n'étais pas médecin. Et, donc, il ne m'a pas autorisée à y aller.  
9 À compter de ce jour-là, je n'ai plus revu ma mère.

10 On m'a envoyée d'un endroit à l'autre successivement pour  
11 cultiver la terre.

12 En 1977, on n'avait pas assez à manger. Il y avait seulement  
13 trois canettes de riz pour des dizaines de personnes. Nous  
14 n'avions que quelques louches de bouillie de riz liquide. Nous  
15 prenions les repas en commun. Nous n'avions pas d'ustensiles de  
16 cuisine. Et nous n'avions qu'une cuillère. Et nous ne recevions  
17 que de la bouillie de riz liquide. Nous devions boire dans un  
18 ruisseau. C'était de l'eau insalubre.

19 [11.39.53]

20 Nous n'avions qu'un ou deux jours par mois pour rendre visite à  
21 notre famille. Quand je suis allée au village, j'ai appris que ma  
22 mère était morte. Ça a été à ce moment-là que j'ai perdu tous les  
23 membres de ma famille.

24 Je me suis retrouvée complètement seule.

25 Tous les membres de ma famille à ce moment-là avaient été tués ou

1 étaient morts.

2 Chaque jour était une punition. Nous devions respecter les  
3 quotas, sinon on nous accusait d'être des ennemis vietnamiens.  
4 Nous étions considérés comme des féodaux. Nous étions méprisés.  
5 Ils nous menaçaient de nous frapper avec une houe. Nous devions  
6 travailler très dur. Ces travaux étaient inhumains.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Merci.

9 Maître, je vous en prie.

10 [11.41.16]

11 INTERROGATOIRE

12 PAR Me MARTINEAU:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Q. Madame Chan Cheat (sic), je crois que c'est très, très dur  
15 pour vous de revivre ces moments. Vous avez effectivement perdu  
16 quinze personnes de votre famille; sept plus votre père dans les  
17 deux premiers mois où vous êtes arrivée dans la région de Pursat,  
18 de Battambang; puis après, vous nous l'avez dit, vos grandes  
19 sœurs, un petit frère, une autre grande sœur. Et je comprends que  
20 revivre tout ça est extrêmement violent pour vous.

21 Si vous le voulez, je pense que vous vouliez dire quelques... vous  
22 vouliez dire à la Chambre pourquoi vous étiez là, pourquoi vous  
23 avez tenu à déposer plainte contre, donc, les dirigeants de ce  
24 régime khmer rouge.

25 Si vous voulez, peut-être, pour vous aider, là, aujourd'hui,

60

1 maintenant, passer à ces conclusions si vous avez trop mal pour  
2 parler. Je vous poserai quelques questions après, qui vous  
3 permettront de dire également un certain nombre de choses sur des  
4 attitudes qu'ont eues vis-à-vis de vous les dirigeants khmers  
5 rouges.

6 [11.43.06]

7 Mme CHAN SOPHEAP:

8 R. Mesdames et Messieurs les juges et avocats, j'ai une question  
9 à poser aux accusés.

10 Je me suis toujours demandé pourquoi ces trois années huit mois  
11 et vingt jours ont été une période si cruelle? Pourquoi ont-ils  
12 commis toutes ces atrocités?

13 J'ai traversé des souffrances immenses au point que j'ai décidé  
14 de me constituer partie civile. Je veux que ce tribunal rende  
15 justice à ma famille et aux familles cambodgiennes en général qui  
16 ont perdu des êtres chers. C'est pour cela que j'ai décidé de me  
17 constituer partie civile.

18 Je suis une rescapée. J'ai été témoin d'atrocités, qui ont été  
19 commises sous mes propres yeux. J'ai vu les Cambodgiens souffrir.

20 J'espère que mon témoignage... et en particulier le mien, au sujet  
21 de mon expérience de ce régime, aidera... aideront ce tribunal à  
22 rendre justice aux victimes.

23 Je demande aux accusés de reconnaître leur culpabilité et de  
24 présenter leurs excuses pour tous ceux qui sont morts à l'époque,  
25 afin que leur âme repose en paix.

61

1 [11.44.52]

2 Q. Madame, est-ce que... vous m'avez parlé de vos enfants qui sont  
3 nés après 1980, donc qui n'ont pas connu du tout - heureusement  
4 pour eux - ce régime, et ils vous posent souvent des questions,  
5 m'avez-vous dit. Ils vous posent des questions en vous demandant:  
6 "Mais, toute la famille est morte et toi, tu es vivante."  
7 Et vous m'avez dit que c'était difficile pour vous de répondre,  
8 mais j'aimerais que vous nous donniez, en fait, vos réponses, car  
9 je crois que c'est important de savoir comment vous avez survécu,  
10 quelle a été votre force pendant ces trois années huit mois et  
11 vingt jours et comment vous expliquez à vos enfants ce qui s'est  
12 passé.

13 R. Je salue à nouveau les juges et toutes les personnes ici  
14 présentes.  
15 Laissez-moi répondre à votre question. Bien sûr, mes enfants  
16 m'ont posé la même question. Je leur ai parlé de mes souffrances.  
17 J'ai dit que cela était insupportable et ils m'ont demandé  
18 pourquoi j'ai pu survivre.

19 [11.46.32]

20 J'ai beaucoup souffert, j'ai dû me déplacer d'un endroit à  
21 l'autre, j'ai dû chaparder de la nourriture, je n'avais pas assez  
22 à manger. J'ai pu survivre parce que j'ai volé des citrouilles ou  
23 des pastèques abandonnées. J'ai vu aussi beaucoup de gens  
24 souffrir.

25 Quand je travaillais à la rizière, il m'est arrivé d'être envoyée

62

1 travailler sur un autre chantier. Le soir, nous rentrions là où  
2 nous logions. Et, là, nous avons vu des cadavres de gens qui  
3 avaient été tués. C'était tout à fait effrayant. Je ne pouvais  
4 que travailler aussi dur que je le pouvais pour éviter d'être  
5 accusée d'être une ennemie ou une féodale.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Merci.

8 La parole est à présent donnée aux accusés, qui pourront répondre  
9 à la question posée par la Partie civile.

10 Monsieur Khieu Samphan, comment souhaitez-vous répondre à la  
11 question?

12 Deuxièmement, la Partie civile a demandé aux accusés de présenter  
13 publiquement des excuses aux familles qui ont été les victimes du  
14 régime pour que l'âme des morts puisse reposer en paix.

15 Monsieur Khieu Samphan, je vous en prie.

16 [11.49.59]

17 M. KHIEU SAMPHAN:

18 Je salue la Chambre et toutes les personnes ici présentes.

19 Je salue également Mme Chan Socheat.

20 J'ai lu attentivement, j'ai écouté attentivement ce que vous avez  
21 dit sur vos souffrances, sur la perte de votre famille. Vous avez  
22 perdu les êtres qui vous étaient chers, y compris vos parents.

23 Votre déclaration m'a bouleversé.

24 Après vous avoir écoutée, je me dis que ceux qui ont commis ces  
25 actes de torture contre votre famille ne pouvaient pas être des

1 gens ordinaires. C'était des gens cruels, impitoyables. Ils ne se  
2 demandaient pas ce qui était bien et mal. Ils n'ont pas laissé  
3 aux gens le temps de s'adapter.

4 Vous nous avez dit que des gens étaient accusés d'être des  
5 ennemis, vous avez dit que certains étaient accusés de faire  
6 semblant d'être malades. Les gens qui disaient cela étaient  
7 cruels.

8 Même si je n'étais pas un dirigeant du Kampuchéa démocratique,  
9 même si je n'ai pas pris de décision sur les politiques  
10 appliquées au Kampuchéa démocratique, je m'associe aux  
11 souffrances que vous et votre famille avez vécues.

12 Permettez-moi de vous exprimer ma plus sincère compassion.

13 J'aimerais également vous présenter mes excuses, mes excuses à  
14 votre famille et à nos compatriotes.

15 [11.51.15]

16 Ce matin, j'ai parlé des Cambodgiens qui avaient commis ces  
17 atrocités. Une fois de plus, je le répète, ceux qui ont commis  
18 ces atrocités n'étaient pas des gens normaux. C'était des  
19 dirigeants impitoyables.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 La parole est à présent donnée à Nuon Chea, qui pourra répondre à  
22 la question de la Partie civile ainsi qu'à la demande de cette  
23 personne.

24 M. NUON CHEA:

25 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

64

1 Bonjour à tous.

2 Je suis Nuon Chea, et je veux répondre à la question posée par  
3 Mme Sopheap.

4 Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, le Kampuchéa démocratique  
5 n'avait pas pour politique de tuer son propre peuple. Ce n'était  
6 nullement une politique que de priver les gens de nourriture.  
7 Nous voulions rassembler les forces de la nation collectivement  
8 pour éviter que notre pays ne soit envahi ou avalé par un pays  
9 voisin. Nous avons dû nous unir pour libérer notre pays des  
10 puissances impérialistes.

11 [11.53.24]

12 Une fois de plus, j'aimerais exprimer ma compassion envers tous  
13 ceux qui ont perdu la vie. Je présente également mes condoléances  
14 aux familles. Je le répète une fois de plus: le Kampuchéa  
15 démocratique poursuivait des objectifs nobles pour la nation et  
16 pour le peuple. Nous nous sommes tous sacrifiés. Nous avons  
17 sacrifié notre bonheur personnel au nom de la nation.

18 Une fois de plus, je le répète, je respecte l'âme de nos  
19 compatriotes qui ont perdu la vie, qui ont été sacrifiés au cours  
20 de cette période.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Merci, Monsieur Nuon Chea.

23 À présent, la parole est donnée à l'Accusation, qui pourra  
24 interroger la Partie civile, le cas échéant.

25 Je vous en prie.

1 [11.54.21]

2 INTERROGATOIRE

3 PAR M. RAYNOR:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Bonjour, Madame Chan Socheat.

6 J'aimerais vous poser quelques questions. Tout d'abord,  
7 concernant le moment où vous avez été transférée de Phnom Penh  
8 vers Kien Svay.

9 Q. Êtes-vous restée à Kien Svay environ pendant six mois, comme  
10 je le pense?

11 Mme CHAN SOPHEAP:

12 R. Effectivement.

13 Q. Durant cette période de six mois, est-ce que certains de vos  
14 frères et sœurs sont morts?

15 R. Au cours de cette période, une sœur est morte.

16 Q. Comment s'appelait-elle? De quoi est-elle morte ou comment  
17 est-elle morte?

18 [11.55.44]

19 R. Elle s'appelait Sophea (phon.). Elle est morte parce qu'elle  
20 n'a pas pu téter sa mère ni boire du lait. Il n'y avait pas de  
21 marché pour acheter du lait. Donc, elle n'avait que de la  
22 bouillie de riz liquide à boire avec un peu de sucre. Ça a été  
23 trop dur et elle a fini par mourir.

24 Q. Combien d'autres personnes sont mortes pendant les six mois  
25 que vous avez passés à Kien Svay?

66

1 R. Durant notre séjour à Kien Svay, je n'ai pas fait attention  
2 aux autres membres... aux autres familles. Nous ne pouvions nous  
3 occuper que de notre propre famille. J'ai perdu une sœur pour les  
4 raisons que j'ai dites.

5 Q. Vous avez dit avoir pris un bateau et être arrivée à Phnom  
6 Penh. Ensuite, vous avez poursuivi votre voyage et, finalement,  
7 vous êtes arrivée dans le village de Ou Kriet.

8 Comment vous êtes-vous rendue de Phnom Penh à Kampong Chhnang -  
9 pour commencer?

10 [11.57.49]

11 R. J'ai quitté Phnom Penh pour gagner Kampong Chhnang. On nous y  
12 a emmenés par bateau. Les membres du Peuple nouveau ont dû monter  
13 à bord d'un bateau. On est partis de la pagode de Champa. Nous  
14 sommes allés jusqu'à Kampong Chhnang.

15 J'ai assisté à un spectacle effroyable, que j'ai encore en  
16 mémoire. Les Khmers rouges ont appelé un homme qu'ils ont abattu  
17 par balle. Cet homme avait juste dit être content d'être arrivé à  
18 Phnom Penh. Cet homme, ensuite, a été abattu par les Khmers  
19 rouges.

20 Q. Comment êtes-vous allée de Kampong Chhnang à Ou Kriet?

21 R. Quand je suis descendue du bateau, nous avons reçu du riz,  
22 nous avons dû attendre un camion, nous sommes montés à bord du  
23 camion pour aller vers Leach, près de la gare. Là, nous sommes  
24 montés à bord d'un train. Nous avons quitté Leach, dans la  
25 province de Pursat, pour aller vers Ou Kriet, dans le district de

1 Moung Ruessei.

2 Q. Quelles étaient les conditions de voyage dans le train?

3 [11.59.38]

4 R. Ce train comportait différents wagons et également  
5 transportait des animaux. Nous avons dû y laisser nos affaires.  
6 On ne nous a pas donné à manger ou à boire. Nous avons dû nous  
7 débrouiller seuls.

8 Nous sommes descendus du camion. Et nous avons dû trouver un  
9 étang pour y recueillir de l'eau afin de faire des provisions  
10 d'eau pour le voyage. Pour ce qui est du riz, à un arrêt donné,  
11 on "y" recevait du riz.

12 Q. Avez-vous eu le choix de monter à bord du train ou non?

13 R. Non, je n'ai pas eu le choix. Pas du tout.

14 Nous devons y aller. Un soldat nous a forcés à le faire. Et, si  
15 l'on résistait, on nous aurait tués, car ils avaient des fusils.  
16 Nous n'avions pas le choix de rester ou de partir. Non. Nous  
17 devons partir. Nous avons peur d'être tués. Nous avons déjà vu  
18 que, simplement parce qu'il avait crié et applaudi, on avait tué  
19 un homme.

20 Q. Et, lorsque vous êtes arrivée dans la forêt, à Ou Kriet, dans  
21 la province de Battambang, quel était le premier membre de votre  
22 fratrie qui est mort après votre arrivée "à" la forêt?

23 [12.01.38]

24 R. Lorsque nous sommes arrivés à Ou Kriet - village qui est aussi  
25 connu sous le nom de: "le chien qui mort l'homme"... c'est là qu'un

68

1 jeune membre de ma fratrie est mort de faim.

2 Q. Et, pendant que vous étiez là, à part votre frère, pouvez-vous  
3 nous dire à quelle fréquence les gens mouraient de faim?

4 R. Quand nous étions là, c'était l'enfer. Ma famille et les  
5 autres familles qui ont été envoyées là étaient ciblées, étaient  
6 considérées comme des féodaux, étaient associées par... aux  
7 Vietnamiens ou aux Chinois... ou, plutôt, les gens d'ethnie  
8 chinoise. Et les familles ont perdu des membres. En une semaine,  
9 six à sept personnes sont mortes de faim.

10 Nous n'avions rien à manger; quelques plantes sauvages, c'est  
11 tout. Et, en mangeant certaines de ces plantes sauvages, il y a  
12 des gens qui ont souffert de diarrhée aiguë et sont morts les uns  
13 après les autres.

14 M. RAYNOR:

15 Merci.

16 Je n'ai pas d'autres questions.

17 [12.03.32]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Merci.

20 Monsieur le procureur, je laisse à présent la parole à la défense  
21 de Nuon Chea pour son interrogatoire de la Partie civile.

22 Allez-y.

23 Me SON ARUN:

24 Monsieur le Président, la défense de Nuon Chea n'a pas de  
25 questions pour cette partie civile.

69

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci.

3 Je laisse à présent la parole à la défense de Khieu Samphan.

4 INTERROGATOIRE

5 PAR Me KONG SAM ONN:

6 Merci, Monsieur le Président.

7 J'ai une question à poser à la Partie civile.

8 Q. Vous dites que vous avez vu les soldats khmers rouges abattre

9 un homme sur le bateau quand le bateau est arrivé à Phnom Penh.

10 Où étiez-vous? Étiez-vous bien loin de là où cela s'est produit?

11 [12.04.42]

12 Mme CHAN SOPHEAP:

13 Oui, merci, Maître.

14 Vous devez vous imaginer que le bateau était assez gros. Il y

15 avait des centaines de familles à bord. J'ai vu l'homme. Il était

16 assez "proche" de moi. Cet homme qui a exprimé sa joie lorsqu'il

17 est arrivé à Phnom Penh, on a... enfin, il a exprimé sa joie arrivé

18 à Phnom Penh... il était assis à côté de moi.

19 Et lui s'est levé, il a dit: "Bravo! Nous sommes à Phnom Penh!"

20 Tout ce qu'il faisait, c'était exprimer sa joie. Et,

21 soudainement, les soldats khmers rouges qui surveillaient l'ont

22 appelé, et je ne sais pas ce qu'ils disaient, mais... donc, on a

23 demandé à l'homme qui était assis à côté de moi de venir. Et je

24 n'ai pas entendu la conversation, car le moteur était très

25 bruyant. Ils ont abattu cet homme.

1 Q. Pouvez-vous dire à la Cour quel était... combien de temps s'est  
2 écoulé entre le moment où cet homme s'est exclamé et le moment où  
3 il a été tué?

4 [12.06.05]

5 R. Nous avons quitté la pagode de Champa en bateau vers 17  
6 heures. C'était presque à la tombée de la nuit. Nous étions sur  
7 ce bateau... presque jusqu'au petit matin. Et ensuite nous sommes  
8 arrivés à Kampong Chhnang à l'aube.

9 Q. Non, non, mais la question que je vous posais était: combien  
10 de temps s'est écoulé entre le moment où l'homme a crié de joie -  
11 il a crié: "Bravo! Nous sommes à Phnom Penh!" - et le moment où  
12 il a été abattu?

13 Je voulais savoir combien de temps s'était écoulé entre ces deux  
14 instants?

15 R. Je n'ai pas fait attention au temps qui s'écoulait. J'ai...  
16 j'avais très peur. Je ne me souviens pas.

17 Tout ce dont je me souviens, c'est que cet homme a crié de joie:  
18 "Bravo! Nous sommes arrivés à Phnom Penh!" Et tout le monde était  
19 surpris, tout le monde a regardé. Et le soldat khmer rouge l'a  
20 fait venir à une porte. Ils ont parlé pendant un petit moment. Et  
21 ensuite ils l'ont tué.

22 Et je ne sais pas exactement combien de temps s'est écoulé entre  
23 les deux moments. Je ne peux pas vous donner une réponse précise...  
24 combien de minutes se sont écoulées entre le premier moment et  
25 l'autre.

71

1 [12.07.41]

2 Q. Était-ce moins de cinq minutes?

3 Pouvez-vous répéter votre réponse? Votre microphone n'était pas  
4 allumé.

5 R. En effet. Je dirais cinq minutes.

6 Q. Merci.

7 Cet homme... les hommes qui ont appelé celui qui avait crié de  
8 joie, avez-vous remarqué s'ils avaient des moyens de communiquer  
9 avec leur supérieur, qui était peut-être dans la cale, avant de  
10 procéder à l'exécution?

11 R. Je n'ai pas fait attention à cette situation. Je ne savais pas  
12 quel était le rôle, le rang de cette personne.

13 Tout ce que je savais... que c'est un homme... que c'était l'homme  
14 qui avait donné l'ordre que le bateau quitte la rive. Et c'est  
15 lui qui était debout, devant... ou, à la proue du bateau.

16 Q. Connaissez-vous son nom ou sa fonction?

17 R. Non. Je ne connaissais pas son nom. On ne nous a rien dit.

18 Tout ce que nous savions, c'est que c'était un soldat khmer rouge  
19 et qu'il avait la responsabilité de nous emmener en bateau.

20 Me KONG SAM ONN:

21 Je n'ai pas d'autres questions.

22 Merci.

23 [12.09.33]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci, Madame Chan Soheat.

1 Voilà qui met fin à votre comparution et à la déclaration des  
2 souffrances que vous avez endurées sou le Kampuchéa démocratique.  
3 Nous vous remercions.  
4 Votre déclaration est consignée au dossier. Et nous sommes d'avis  
5 qu'elle contribuera à la manifestation de la vérité.  
6 Nous vous souhaitons bon retour et bonne chance.  
7 Huissier d'audience, veuillez faire le nécessaire, de concert  
8 avec la Section d'appui aux témoins et experts, pour que la  
9 Partie civile puisse aller où elle souhaite aller.  
10 À l'intention du public, j'aimerais dire que nous avons entendu  
11 ce matin la déposition de deux parties civiles. Cet après-midi,  
12 nous allons entendre TCCP-13 et TCCP-198. Nous reprendrons donc à  
13 13h20.  
14 Le moment est venu de lever l'audience et d'interrompre les  
15 débats. Et nous reprendrons donc à 13h20, cet après-midi.  
16 Gardes de sécurité, veuillez conduire M. Khieu Samphan à la  
17 cellule de détention temporaire et vous assurer qu'il soit de  
18 retour au prétoire cet après-midi avant 13h20.  
19 L'audience est suspendue.  
20 (Suspension de l'audience: 12h11)  
21 (Reprise de l'audience: 13h32)  
22 M. LE PRÉSIDENT:  
23 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.  
24 À présent, nous allons entendre une déclaration de la Partie  
25 civile TCCP-13 concernant le préjudice qu'elle a subi et les

73

1 souffrances qu'elle a endurées. Cette déposition se fera par  
2 vidéoconférence.

3 La mise en place de la connexion nous a quelque peu retardés.

4 Nous avons pris 15 minutes de retard.

5 INTERROGATOIRE

6 PAR M. LE PRÉSIDENT:

7 Q. Bonjour, Madame la partie civile. Vous appelez-vous Chheng Eng  
8 Ly?

9 (Problèmes techniques)

10 [13.34.58]

11 Bonjour, Madame la partie civile. Vous appelez-vous Chheng Eng  
12 Ly?

13 Madame, est-ce que vous m'entendez?

14 Mme CHHENG ENG LY:

15 R. Oui, je vous entends bien.

16 Q. Vous appelez-vous Chheng Eng Ly?

17 R. Effectivement, Monsieur le Président.

18 Q. Merci, Madame Eng Ly. Quel âge avez-vous?

19 R. J'ai 60 ans.

20 Q. Merci, Madame Eng Ly. Quel est votre lieu de naissance?

21 R. Je suis née à Phnom Penh.

22 Q. Où résidez-vous actuellement?

23 R. Je vis à Paris, au numéro 19 de la rue de l'Étang-de-la-Tour,  
24 à Rambouillet.

25 [13.36.25]

1 Q. Quel est votre métier actuel?

2 R. J'habite à Paris.

3 Q. Quel est le nom de vos parents?

4 R. Mon père, c'est Chheng Seng Kao (phon.), il est décédé.

5 Q. Et votre mère?

6 (Problèmes techniques)

7 [13.37.10]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Q. Madame Chheng Eng Ly, m'entendez-vous? Quel est le nom de  
10 votre mère?

11 (Problèmes techniques)

12 [13.38.28]

13 Quel est le nom de votre mère?

14 Mme CHHENG ENG LY:

15 R. Sok Eng (phon.). Elle est décédée également.

16 Q. Êtes-vous mariée?

17 R. Oui.

18 Q. Comment s'appelle votre mari et combien d'enfants avez-vous?

19 R. Il s'appelle Chhang Ok Eng (phon.). Nous avons cinq enfants.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci, Madame Chheng Eng Ly.

22 En tant que partie civile, vous aurez l'occasion de faire une

23 déclaration sur les souffrances que vous avez vécues et sur le

24 préjudice que vous avez subi sur les plans matériel, physique et

25 psychologique, en conséquence directe des crimes allégués qui

75

1 vous ont poussée à vous constituer partie civile, crimes allégués  
2 reprochés aux accusés Khieu Samphan et Nuon Chea et remontant au  
3 régime des Khmers rouges du 17 avril 75 au 6 janvier 79.

4 Je vous en prie. Vous avez la parole.

5 Mme CHHENG ENG LY:

6 À compter du 17 avril 75, chacun sait ce qui est arrivé aux  
7 Cambodgiens qui ont été évacués de Phnom Penh.

8 (Problèmes techniques)

9 [13.41.15]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Nous nous heurtons à quelques difficultés techniques. La liaison  
12 avec la France fonctionne mal.

13 (Problèmes techniques)

14 [13.44.40]

15 La connexion Internet ne fonctionne pas. Nous aurons peut-être à  
16 attendre encore cinq minutes. Il faudra attendre que l'on  
17 rétablisse la connexion à l'Internet.

18 (Problèmes techniques)

19 (Discussion entre les juges)

20 [13.52.57]

21 Nous attendons depuis un certain temps, et la connexion Internet  
22 n'a pas été rétablie.

23 Les juges ont délibéré et ont décidé de passer à la déposition  
24 d'une autre partie civile, TCCP-198.

25 Les services techniques tenteront entre-temps de rétablir la

76

1 connexion Internet. Et, quand le problème technique sera réglé,  
2 nous pourrons entendre la Partie civile numéro 13, et ce, après  
3 la déposition de la Partie civile TCCP-198.

4 Huissier d'audience, veuillez faire entrer cette partie civile  
5 dans le prétoire.

6 (Mme Huo Chantha est introduite dans le prétoire)

7 [13.55.00]

8 INTERROGATOIRE

9 PAR M. LE PRÉSIDENT:

10 Q. Bonjour, Madame la partie civile. Comment vous appelez-vous?

11 Mme HUO CHANTHA:

12 R. Je m'appelle Huo Chantha. Je suis née à Kampong Soeng, commune  
13 de Kampong Soeng, district de Ba Phnum, province de Prey Veng.  
14 Je vis aujourd'hui dans la province de Kandal.

15 Q. Merci.

16 Quel âge avez-vous et quel est votre métier actuel?

17 R. Je suis une petite commerçante. Je vis dans le village de mon  
18 mari à Puk Ruessei.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Q. Quel âge avez-vous?

21 Madame Chantha, veuillez attendre que le voyant du micro s'allume  
22 pour répondre; ainsi, votre voix passera dans le système audio et  
23 pourra être entendue par les interprètes, qui traduiront vos  
24 propos simultanément en anglais et en français.

25 Je répète ma question: quel âge avez-vous?

1 [13.56.38]

2 Mme HUO CHANTHA:

3 R. Soixante ans.

4 Q. Comment s'appellent vos parents?

5 R. Mon père s'appelle Huo Hang (phon.); et ma mère Kao Ngau  
6 (phon.), elle est aussi originaire de Kampong Soeng.

7 Q. Comment s'appelle votre mari? Combien d'enfants avez-vous?

8 R. Mon mari s'appelle Thoeun Sam Oeun (phon.), il est enseignant.

9 Nous avons cinq enfants.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci, Madame Huo Chantha.

12 En tant que partie civile, vous aurez l'occasion de faire une  
13 déclaration sur les souffrances que vous avez traversées et sur  
14 le préjudice que vous avez subi sur les plans matériel,  
15 psychologique et physique en conséquence directe des crimes  
16 allégués qui vous ont conduite à vous constituer partie civile,  
17 crimes allégués reprochés aux deux accusés Nuon Chea et Khieu  
18 Samphan et qui remontent à la période du Kampuchéa démocratique,  
19 soit du 17 avril 75 au 6 janvier 79.

20 La parole est à vous.

21 [13.58.42]

22 Mme HUO CHANTHA:

23 Je salue ce tribunal hybride.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Je vois que votre avocate s'est levée.

1 Je vous en prie, Maître.

2 Me TY SRINNA:

3 Merci, Monsieur le Président.

4 Bon après-midi aux juges et à toutes les personnes ici présentes.

5 Ma cliente souhaite donner lecture de sa déclaration, où elle

6 décrit les souffrances qu'elle a vécues sous le Kampuchéa

7 démocratique, notamment la perte de ses parents et de membres de

8 sa famille. Ma cliente a elle-même élaboré ce document avant de

9 venir déposer.

10 Après cette lecture, s'il reste du temps, j'aurai des questions à

11 lui poser. À la fin de sa lecture, elle aura également des

12 questions à poser aux accusés.

13 Je vous prie de l'autoriser à lire sa déclaration et à poser des

14 questions aux accusés par l'intermédiaire du Président.

15 [14.00.05]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Je vous en prie, allez-y, Madame.

18 Mme HUO CHANTHA:

19 Premièrement, je remercie ce tribunal hybride, qui me permet de

20 faire une déclaration sur les souffrances et sur la pénible

21 expérience qu'a été ma vie sous le régime de Khmers rouges. Les

22 effets continuent d'exister pour moi-même et pour mes enfants.

23 Sous le régime de Lon Nol, ma famille était plutôt aisée. Nous

24 avons un commerce sur le marché de Kampong Soeng.

25 Je suis le quatrième enfant d'une fratrie de neuf. Mes trois

1 frères et sœurs âgés étaient tous mariés. C'était des  
2 fonctionnaires du régime de Lon Nol. Ils avaient un terrain, une  
3 mobylette et des bijoux à Phnom Penh.

4 En 72, je me suis mariée, puis je suis venue vivre chez ma  
5 belle-mère, près du marché de Kbal Moan Chae. À ce moment-là, mon  
6 mari était enseignant, et nos conditions de vie étaient assez  
7 confortables. Nous avons une motocyclette, quelques bijoux. Et  
8 nous avons notre propre maison. La situation à l'époque n'était  
9 pas aussi difficile qu'aujourd'hui. À l'époque, je ne savais pas  
10 ce qu'était une vie difficile.

11 [14.01.51]

12 Le 16 avril 1975, qui était la dernière journée du régime de Lon  
13 Nol, on a pu entendre des coups de feu et des bruits autour de  
14 Pochentong et autour de Phnom Penh. On les entendait de l'aube  
15 jusqu'à la nuit... du crépuscule jusqu'à l'aube. Puis, le matin,  
16 certains de mes... le matin du 17 avril, j'ai vu mes voisins  
17 agitant le drapeau blanc. On a crié: "La guerre est terminée! La  
18 paix est revenue!"

19 À ce moment-là, les soldats khmers rouges, habillés de noir, et  
20 qui étaient assez jeunes, marchaient en file indienne dans la  
21 rue. Mais ils ne semblaient pas apprécier nos applaudissements.  
22 Ils étaient silencieux et avaient "les" visages fermés.

23 En effet, la joie n'a pas duré très longtemps, car ces soldats  
24 habillés de noir et qui portaient des armes ont crié: "Vous devez  
25 quitter la ville maintenant, car nous devons nettoyer la ville

1 pendant trois jours."

2 Nous avons "quitté" le long de la route Pochentong.

3 [14.03.14]

4 La situation était un peu confuse pour ma famille, car nous ne  
5 savions pas quoi emporter avec nous. Les Khmers rouges sont venus  
6 et nous ont menacés: "Vous devez partir tout de suite."

7 Ils ont tiré des coups de feu en l'air pour nous menacer. Cette  
8 situation était bouleversante. Et nous avons peur. Je tremblais,  
9 je ne pouvais penser à rien d'autre, mais je ne pouvais pas  
10 transporter "les effets" avec moi. J'avais peur de laisser  
11 derrière les effets personnels, car j'avais peur que nous ne  
12 revenions pas. J'avais aussi peur d'être séparée de mes parents.  
13 Le long de la route, j'ai vu des gens le long... qui étaient  
14 "agroupés". Certains étaient dans leur voiture; d'autres étaient  
15 à moto; certains marchaient à côté de leur véhicule; certains  
16 transportaient des effets sur les épaules ou dans les mains.  
17 C'était une situation misérable.

18 Certaines femmes, qui venaient d'accoucher, ont été forcées au...  
19 de marcher dans la pluie. Certaines personnes étaient épuisées.

20 Les vieux, les jeunes enfants pleuraient, car ils avaient mal,  
21 parce qu'ils ressentaient de la douleur. Et, le long des routes,  
22 j'ai vu des cadavres de soldats de Lon Nol.

23 C'était très triste.

24 [14.05.00]

25 Lorsque nous sommes arrivés à Thnal Kaeng, nous avons cherché un

81

1 endroit où nous pouvions préparer de la nourriture. Donc, nous  
2 sommes allés chercher de l'eau; certains d'entre nous préparaient  
3 le repas. C'était le premier soir.  
4 J'ai vu la chose la plus horrible que j'avais jamais vue de ma  
5 vie. J'ai "couché" le long de la route. Je n'avais pas de natte  
6 ou de matelas, j'ai couché... je me suis couchée directement au  
7 sol, et je me suis demandé: "Pourquoi dois-je dormir au sol comme  
8 cela?" Et je me demandais quand je pourrais bien pouvoir rentrer  
9 à mon ancienne vie. J'ai pensé au début que la paix régnerait,  
10 mais c'était finalement bien différent.  
11 Ce soir-là, j'ai entendu des rumeurs que la monnaie avait été  
12 abolie et que les billets de banque étaient interdits. Et je me  
13 suis demandé: "Si nous ne pouvons pas utiliser de l'argent,  
14 comment allons-nous pouvoir acheter de la nourriture?" Et... et  
15 qu'arrivera-t-il de mes économies, que j'ai passé ma vie à  
16 économiser?  
17 [14.06.40]  
18 Donc, le lendemain, j'ai loué un bateau pour traverser la  
19 rivière. J'ai vu... et j'ai vu beaucoup de gens. J'ai continué de  
20 marcher à pied. Je suis arrivée au bord d'un étang. Lorsque nous  
21 sommes arrivés à l'étang, tout le monde était désespéré, au bord  
22 de l'eau. Tout le monde était fatigué. Ils avaient marché sous le  
23 soleil toute la journée. J'ai donc décidé de boire cette eau  
24 croupie, une eau contaminée qui sentait très mauvais. Et je ne  
25 pouvais m'empêcher de... "que" de la boire.

1 Le lendemain matin, nous avons repris la route. Et cela nous a  
2 pris quinze jours avant de nous rendre au village de Puk Ruessei.  
3 Lorsque nous sommes arrivés au village, la maison de mes parents  
4 était abandonnée. Nous n'avions pas d'abri. Et, donc, nous nous  
5 sommes tous mis dans un abri qui avait un toit, mais sans murs.  
6 Et, ce soir-là, il a beaucoup plu. Il y avait des... une tempête,  
7 et il y avait des éclairs et du tonnerre. Et nous n'avons rien  
8 vu. Et le chef du village... personne n'a rien préparé pour nous.  
9 Donc, ma famille a cherché la... du bois ou des effets... des effets  
10 nécessaires pour construire une hutte, un abri.

11 [14.08.34]

12 Deux jours après notre arrivée, nous avons été convoqués à une  
13 réunion. Lors de cette réunion, on nous a dit que telle personne  
14 était le chef du groupe, que nous devions rendre compte à cette  
15 personne et qu'il fallait faire tout ce que cette personne nous  
16 disait. Nous ne pouvions pas protester, il fallait obéir aux  
17 ordres. C'était en juin 1975.

18 Ma famille, ce jour-là, et moi-même n'avions pas encore mangé.

19 Mon beau-frère, qui avait 27 ans, lui, s'était baigné.

20 Et il allait manger quand finalement deux jeunes l'ont appelé.

21 Ils ont dit: "Suon (phon.), viens avec nous pour une réunion."

22 Et, donc, mon beau-frère n'avait pas encore mangé, il a suivi ces  
23 deux hommes. Et, depuis ce jour, je ne l'ai jamais revu.

24 La vie était misérable. Nous sommes restés là-bas sans.. avec

25 presque rien. À cette époque, les gens du 17-avril qui habitaient

83

1 à Puk Ruessei ont épuisé leurs stocks de nourriture.

2 Un jour, le chef du groupe nous a remis environ cinq kilogrammes  
3 de riz, mais ce riz était presque pourri. C'était un riz  
4 décortiqué qui sentait très mauvais. Et c'est la seule fois que  
5 l'on nous a remis du riz.

6 [14.10.21]

7 Quand certains d'entre nous avions des effets - comme, par  
8 exemple, des bijoux ou une montre -, nous pouvions l'échanger  
9 contre de la nourriture. Mais la situation empirait. Chaque jour,  
10 nous devions aller... poursuivre sans avoir assez à manger. Nous  
11 devions aller cueillir des plantes sauvages pour manger à la  
12 place du riz. Nous avons dû endurer ces souffrances, et ce,  
13 jusqu'à ce que nous commencions à cultiver le riz.

14 À ce moment-là, on nous a donné environ 20 grammes de riz  
15 décortiqué. Et, après que la saison des récoltes était terminée,  
16 on ne nous a remis que quelques louches de soupe de riz.

17 Nous avons dû servir l'Angkar pendant trois ans, huit jours... huit  
18 mois et vingt jours. D'abord, ils nous ont envoyés "à" cultiver  
19 du riz.

20 Je n'avais même pas de pantoufles, de sandales, "à" porter. Et la  
21 plante de mes pieds était brûlée, car j'ai marché pieds nus  
22 pendant des jours et des mois. J'ai été blâmée, on m'a dit que je  
23 faisais partie du Peuple du 17-avril et que je n'avais pas la  
24 conscience de lutte.

25 [14.12.13]

1 Le lendemain, on m'a envoyée chercher du kak dans la rivière.  
2 C'était dans les étangs. Et c'était mieux. J'étais pieds nus.  
3 Mais malheureusement j'ai vu qu'il y avait des sangsues. J'avais  
4 très peur. Des gens de Phnom Penh, comme moi, n'avions jamais vu  
5 une telle bestiole. Et j'ai eu très peur. Mais je n'avais pas le  
6 choix, c'est la tâche que l'on m'avait donnée.  
7 On m'a aussi donné la tâche de m'occuper du bétail. Je n'avais  
8 jamais fait cela dans le passé. Et j'avais peur... j'avais peur des  
9 buffles. J'avais peur qu'ils m'attaquent. Un jour, un bœuf m'a  
10 attaquée, mais; heureusement, les gens qui étaient là m'ont  
11 sauvée.  
12 On m'a aussi cherché à... envoyée chercher des liserons d'eau. Et  
13 j'ai dû aussi nourrir les porcs. Mais, même si on élevait des  
14 porcs, nous n'"en" avons jamais reçu de viande de porc à manger.  
15 [14.13.41]  
16 J'ai accouché. Mais je n'ai pas eu le droit de me reposer, de  
17 prendre congé. J'ai dû continuer de travailler. Et, quand mon  
18 enfant "avait" quatre mois, on m'a demandé de préparer du poisson  
19 séché. Puis, quand mon enfant "avait" six mois, on m'a envoyée  
20 travailler très dur.  
21 Personne ne nous a... permettait... personne ne nous permettait  
22 d'être libres ou d'avoir du repos, même si nous venions  
23 d'accoucher. Ensuite, j'ai dû repiquer du riz pendant plusieurs  
24 heures avant de pouvoir rentrer et allaiter mon enfant.  
25 De 11 heures à 17 heures, on m'a envoyée nourrir les porcs. La

85

1 personne qui s'occupait de l'élevage des porcs était une personne  
2 très agressive. "Il" était pas aimable avec moi et m'accusait... il  
3 me demandait: "Comment se fait-il que tu ne transportes qu'un  
4 demi-seau de nourriture?"

5 Et, un jour, il m'a poussée dans l'enclos des porcs. Et j'étais  
6 couverte d'excréments de porcs. J'ai souffert de cela. J'ai subi  
7 la discrimination, car on m'accusait de faire partie du Peuple du  
8 17-avril.

9 [14.15.48]

10 Mes forces physiques ont diminué de jour en jour, car je n'avais  
11 pas assez à manger. Mon mari, quant à lui, devait s'occuper de  
12 deux buffles. Et, lorsqu'il rentrait le soir, il était épuisé. Il  
13 se mettait contre le mur pendant un petit moment pour se reposer  
14 avant d'aller manger. Et, à l'époque, j'avais pitié de mon mari.  
15 En 1978, on ne l'a pas envoyé "à" labourer les champs mais plutôt  
16 "à" transporter de la terre très loin de la maison. Mon mari, il  
17 venait d'une famille décente dans la ville. Ce n'était pas  
18 quelqu'un qui faisait du travail manuel, mais pourtant on l'a  
19 forcé. Et, à cause du surmenage, il a eu des problèmes  
20 cardiaques.

21 Nous avons beaucoup souffert. Tous les jours, nous pensions aux  
22 conditions de vie de notre famille. Nuit et jour, nous pensions  
23 aux membres de notre famille.

24 Et nous nous demandions:

25 "Comment se fait-il? Pourquoi ce régime nous torture-t-il,

1 torture-t-il son peuple? Pourquoi ne permet-il pas aux gens  
2 d'avoir assez à manger? Pourquoi n'avons-nous pas de riz à  
3 manger? Vu que nous en avons fait la récolte, nous savons que la  
4 récolte était bonne cette année-là. Et, donc, les gens devraient  
5 avoir assez à manger."

6 Pourquoi donc ne nous ont-ils pas donné assez de médicaments pour  
7 les malades, plutôt que des médicaments en crottin de lapin, que  
8 les gens devaient prendre lorsqu'ils tombaient malades?

9 [14.17.57]

10 Certains membres de ma famille ont été convoqués à des réunions.  
11 Et on... et on disait qu'ils allaient suivre des cours, aller à des  
12 séances d'éducation. Ces gens ont disparu et ne sont jamais  
13 revenus. Ils ont tué les fonctionnaires de l'administration de  
14 Lon Nol.

15 Et nous nous demandions: "Pourquoi ce régime a-t-il tué les  
16 fonctionnaires de l'ancien régime?"

17 Nous cherchions à savoir qui étaient les dirigeants de ce régime.  
18 Nous voulions savoir qui ils étaient, quelles étaient leurs  
19 nationalités. C'était justement les questions qui nous venaient à  
20 l'esprit après une longue journée de travail. Je me suis toujours  
21 demandé: "Qui peut bien être à la tête de ce régime, de cette  
22 organisation?"

23 Le 7 avril 1979 (sic), j'étais très heureuse, car je pensais  
24 pouvoir partir à la recherche de mes parents. Mon deuxième enfant  
25 venait de naître, et j'ai dû vendre six poulets que j'avais

1 élevés pour avoir un peu d'argent de poche et partir à la  
2 recherche de ma famille.  
3 Nous... quand je suis arrivée à Stueng Slout, j'étais très... enfin,  
4 j'ai senti mon cœur battre de plus en plus fort. Et je me suis  
5 demandé si les membres de ma famille avaient été exécutés. Et je  
6 me suis demandé: "comment pourrais-je endurer cela, si je devais  
7 l'apprendre?"  
8 [14.19.48]  
9 J'ai donc rencontré mes anciens voisins... mon ancien voisin. Il  
10 m'a dit d'aller à la petite hutte. Niep (phon.) est venu me voir,  
11 il m'a embrassée. Il m'a dit que ma mère et que mes frères et  
12 sœurs... ses cinq frères et sœurs, avaient été tués, exécutés  
13 pendant le régime.  
14 Ma mère avait été exécutée, car on l'avait accusée d'avoir  
15 beaucoup d'or en sa possession. On l'a donc emmenée pour être  
16 exécutée.  
17 Quand j'ai entendu cela, j'étais ébahie. Et, le lendemain matin,  
18 quand je me suis levée, je voulais mourir. Je voulais les..  
19 accompagner ma famille. Mais j'ai entendu les pleurs de mon bébé  
20 et je me suis dit que je devais continuer de vivre dans l'intérêt  
21 de mon enfant innocent.  
22 J'aimerais dire à la Cour: je suis le quatrième enfant de ma  
23 famille et la seule rescapée d'une famille de neuf. Mes  
24 grands-parents, mes parents et les autres membres de ma famille -  
25 vingt-deux d'entre eux au total - sont morts de maladies, de

1 famine et d'autres causes.

2 [14.21.42]

3 Quant à mon oncle, nommé... dénommé Kok (phon.), à Kien Svay, on  
4 l'a envoyé travailler dans la forêt. Il a marché sur une mine  
5 antipersonnel et il est mort. Ses quatre enfants se sont  
6 retrouvés sans père à partir de ce moment-là.

7 Les autres membres de ma famille ont été forcés de travailler  
8 très fort.

9 Et, un jour, alors qu'il souffrait du choléra, "il" est mort et a  
10 laissé derrière lui six enfants.

11 Quant à mon frère, Huo Hanni (phon.), il était un soldat dans  
12 l'armée de l'air. Avant 75, il avait été envoyé en Thaïlande pour  
13 recevoir une formation. Et, après l'appel lancé par Ieng Sary  
14 "que" les intellectuels devaient revenir au pays pour aider à la  
15 reconstruction du Cambodge, il a choisi de revenir au Cambodge.  
16 Il n'a pas eu la chance de rencontrer sa famille. À son arrivée,  
17 il a été arrêté par les Khmers rouges, puis il a été exécuté, et...  
18 laissant ainsi plusieurs enfants.

19 Mon deuxième frère, Huo Kim (phon.), vivait à Moan Chae... marché  
20 de Moan Chae, avant le 17 avril 1975. "Ils" ont été par la suite  
21 évacués dans la province de Prey Veng. Ma belle-sœur était  
22 enceinte de quatre mois. Sa belle-fille et les autres membres de  
23 la famille ont été mis en file indienne, puis ont été tués à  
24 coups de houe, les uns après les autres.

25 Mon frère, qui avait, lui, appris que sa femme et sa famille

1 avaient été tuées a pris un couteau et est parti à la recherche  
2 des meurtriers. Alors qu'il était parti à la recherche des  
3 meurtriers... et ceux qui avaient tué sa famille sont sortis, et  
4 ils se sont battus. À ce moment-là, mon beau-frère a été tué par  
5 les Khmers rouges, et finalement il est mort (sic). Il a disparu  
6 à jamais.

7 [14.24.36]

8 Mon troisième frère était un enseignant à Phnom Penh avant le 17  
9 avril 1975. Puis, le 17 avril, lui et sa famille ont été évacués  
10 à Long Chen, à Takhmau. On l'a accusé d'avoir des effets  
11 personnels... des richesses personnelles. Et lui a refusé de  
12 remettre sa propriété à la communauté. Donc, son mari (sic) a été  
13 envoyé à être exécuté. L'épouse de mon frère, elle a supplié les  
14 Khmers rouges d'avoir pitié... les a suppliés de ne pas tuer son  
15 mari, car ils avaient quatre enfants en bas âge. Ils n'ont pas  
16 écouté, ils étaient sans pitié, ils ont tué le mari et l'épouse.  
17 Ils sont morts ensemble.

18 Quant à ma mère, on l'a accusée d'avoir des effets personnels,  
19 comme de l'or. Et on l'a accusée de ne pas avoir "contribué" cela  
20 aux biens collectifs. Ma mère a été emmenée au Kilomètre numéro  
21 6, puis elle a été... elle avait très faim, elle a décidé de  
22 s'échapper du centre de détention. Et, quand elle est allée voir  
23 ses enfants, les soldats khmers rouges du centre de détention les  
24 ont retrouvés, les ont arrêtés et les ont tués instantanément.  
25 Six d'entre eux ont été tués, tous ensemble. C'était horrible.

90

1 C'était horrible. Je ne saurais le décrire.

2 [14.27.00]

3 Qui sont les dirigeants de ce régime? Comment ont-ils pu  
4 permettre que des Khmers tuent des Khmers?

5 J'étais désespérée. Je n'avais plus de famille. Ma famille et mes  
6 parents, tout le monde avait disparu. Tout autour de moi n'avait  
7 plus aucune valeur.

8 Ma vie n'a aucune valeur.

9 Mais mon mari et mes deux enfants me soutiennent. Puis... mais mon  
10 mari souffre de maladie chronique en raison "du" dur travail... et  
11 son état de santé s'est empiré. Il est allé voir le médecin. Et  
12 le médecin a dit que mon père... que mon mari, plutôt, souffrait de  
13 problèmes cardiaques.

14 Et j'étais de plus en plus désespérée. Je ne voulais plus vivre.  
15 Nous avons subi ce régime. Mon mari a essayé d'enseigner. J'ai  
16 dû, moi, travailler comme couturière et élever des porcs pour  
17 lui... pour payer pour ses traitements. Sa situation ne s'est  
18 jamais améliorée. Il est finalement mort en 1995.

19 J'ai trois enfants. Je demande au tribunal de considérer ma  
20 situation. Je suis veuve. J'ai cinq enfants. Mes enfants n'ont  
21 pas pu se concentrer sur leurs études, car ils connaissent bien  
22 notre situation misérable. Nous avons enduré de grandes  
23 souffrances. Et pas un jour n'a passé où nous avons été heureux.  
24 Nous n'avons reçu d'aide de personne, ni de réconfort.

25 [14.30.04]

1 C'était très difficile pour moi. Et j'étais très en colère contre  
2 le régime. Et ma famille au complet a été détruite. Et mes cinq  
3 enfants ont vécu dans la misère. Ils se sont retrouvés orphelins,  
4 jusqu'à aujourd'hui (sic).  
5 Personnellement, j'ai eu des problèmes psychiatriques, j'ai eu  
6 des problèmes d'hypertension à cause de la terreur que j'ai vécue  
7 à l'époque de ce régime cruel.  
8 J'ai essayé d'élever de la volaille pour améliorer mon quotidien.  
9 J'ai tout fait pour me débrouiller et continuer jusqu'à ce jour  
10 pour pouvoir venir aujourd'hui demander qu'il soit rendu justice  
11 pour mes parents, mes grands-parents, ma famille, mes oncles, mes  
12 tantes.  
13 Aujourd'hui, je suis heureuse de pouvoir témoigner devant ce  
14 tribunal international qui a traversé des océans pour venir  
15 rendre justice au nom des Cambodgiens qui sont morts de manière  
16 injuste sous ce régime. Aujourd'hui est venu le jour que  
17 j'attendais depuis plus de trente ans. J'attendais ce jour avec  
18 impatience. Et, aujourd'hui, j'aimerais évoquer l'esprit de mes  
19 parents, de mes oncles, grands oncles et tous les membres de ma  
20 famille, les vingt-deux qui sont morts sous ce régime, je les  
21 convoque pour qu'ils soient auprès de moi et qu'ils entendent  
22 l'action intentée par ce tribunal contre ces meurtriers en vue de  
23 trouver la justice.  
24 Je suis sûre qu'ils seront jugés une fois leur dernière heure  
25 venue.

1 [14.32.15]

2 Je m'adresse au tribunal, à ce tribunal international: je vous  
3 prie de rendre un jugement juste et équitable, qui soit adapté à  
4 la gravité des crimes commis, crimes inhumains commis contre la  
5 nation et le peuple, crimes qui ont pris une forme de torture ou  
6 d'autres actes cruels.

7 Tant de vies ont été perdues de manière injustifiée. Ce préjudice  
8 ne pourra jamais être compensé. Les auteurs de ces crimes ont tué  
9 ma famille, ils doivent être sévèrement punis, pour des milliers  
10 d'années. Ils ne peuvent plus être réincarnés comme des êtres  
11 humains.

12 Je m'adresse aux vrais chefs du Kampuchéa démocratique.  
13 Aujourd'hui, vous êtes vieux. Vous en êtes à la dernière étape de  
14 votre vie. Faites preuve de courage. Rassemblez vos forces pour  
15 faire la lumière et trouver la vérité au nom de toutes les  
16 victimes et des parties civiles, qui veulent obtenir justice et  
17 connaître la vérité. Nous voulons savoir pourquoi votre régime a  
18 exterminé la population.

19 [14.34.01]

20 Je veux m'adresser aux divers organismes et aux donateurs pour  
21 qu'ils continuent d'aider les parties civiles et les victimes,  
22 compte tenu des grands préjudices subis, pour compenser les  
23 dommages psychologiques subis. Nous sommes tous âgés. Et nous  
24 sommes atteints de toutes sortes de maladies.

25 Enfin, dans le district de Khsach Kandal et dans d'autres

1 districts se trouvent d'autres parties civiles, et j'ai une  
2 demande à adresser à ce tribunal hybride qui a consacré beaucoup  
3 de fonds à la recherche de la justice pour les victimes  
4 cambodgiennes.

5 Veuillez faire enquête pour savoir quelles sont les possessions  
6 des accusés qui se trouvent au Cambodge ou à l'étranger. Le cas  
7 échéant, ces avoirs doivent revenir aux victimes.

8 Ce tribunal doit s'acquitter de son mandat. Il ne peut échouer.

9 Il doit rendre justice aux victimes.

10 Monsieur le Président, j'aimerais poser trois questions aux  
11 accusés.

12 [14.35.46]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Je vous en prie. Vous pouvez poser ces questions par mon  
15 entremise, je les adresserai ensuite aux accusés.

16 Mme HUO CHANTHA:

17 Voici ma première question, elle est adressée aux deux accusés:

18 Ma mère et mon frère aîné avaient de l'or, mais ils n'ont pas  
19 voulu le remettre à la coopérative. Ce régime avait-il pour  
20 politique de les exécuter pour cet acte?

21 Deuxièmement, question adressée aux deux accusés:

22 Au cours de ces trois ans, huit mois et vingt jours, chaque nuit,  
23 pendant que vous dormiez, que vous étreigniez votre épouse dans  
24 une salle conditionnée, est-ce que vous pensiez à la situation  
25 des Cambodgiens qui gémissaient dans une flaque de sang en se

94

1 demandant quelle faute leur valait la mort?

2 Avez-vous jamais pensé à cela?

3 [14.37.13]

4 Troisième question, elle est adressée aux deux accusés:

5 Ce matin, vous avez prétendu que vous n'étiez pas au courant de  
6 ces massacres sous ce régime. Face aux jeunes générations,  
7 n'avez-vous pas honte d'avoir soi-disant tout ignoré alors que  
8 vous étiez les hauts dirigeants?

9 J'en ai terminé, Monsieur le Président.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci, Madame Huo Chantha.

12 J'adresse à présent ces trois questions aux deux accusés, en  
13 commençant par Khieu Samphan.

14 Je vous prie de répondre aux questions posées par la Partie  
15 civile.

16 [14.38.23]

17 M. KHIEU SAMPHAN:

18 Bon après-midi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les  
19 juges. Bon après-midi à tous.

20 Bon après-midi à vous, Madame Huo Chantha.

21 J'ai entendu votre déclaration. J'ai été bouleversée par votre  
22 déclaration, qui était semblable à celle des autres parties  
23 civiles.

24 Cela étant dit, sachez que je n'étais pas le dirigeant du

25 Kampuchéa démocratique. Je ne comprends pas pourquoi ces choses

1 se sont passées.

2 Avant de répondre à votre question, voilà ce que je tiens à dire  
3 clairement.

4 On m'a nommé président de l'État en remplacement de Samdech  
5 Sihanouk, qui était le chef d'État précédent. Samdech Sihanouk  
6 avait été chef de l'État et il n'avait aucun pouvoir exécutif. Ma  
7 situation a été semblable à la sienne.

8 Voilà, Madame, pour votre information. À présent, je vais  
9 répondre à vos questions, une par une.

10 [14.40.38]

11 Vous dites que votre mère et votre frère avaient de l'or mais  
12 qu'ils n'avaient pas voulu le remettre à la coopérative. Vous  
13 avez demandé si le régime avait pour politique d'exécuter des  
14 familles entières.

15 Pour moi, cela est incorrect.

16 Comme je l'ai dit, ils n'avaient besoin que des produits  
17 agricoles, des terres, des usines, par exemple, pour accélérer le  
18 développement du pays. C'est ce que j'ai entendu lors des  
19 réunions du Comité central.

20 Pour ce qui est de la confiscation des biens personnels, comme de  
21 l'or ou des diamants, je ne comprends pas.

22 Je passe à votre deuxième question. Sachez que je ne vivais pas  
23 dans une grande villa. Vous pouvez vous-même aller à Pailin pour  
24 savoir dans quelles conditions ma femme et moi vivions. Mais ceci  
25 est une question mineure. Je dis cela pour votre information.

1 Vous avez demandé pourquoi les dirigeants ne savaient rien. Vous  
2 avez dit que nous devrions avoir honte devant la jeune  
3 génération.

4 Mais - je le répète - je n'étais pas au courant de quoi que ce  
5 soit de semblable. J'étais chef de l'État, mais uniquement en  
6 titre. Je n'avais aucun pouvoir exécutif. Je représentais  
7 seulement un Kampuchéa indépendant et souverain. Cela n'allait  
8 pas plus loin.

9 [14.43.26]

10 J'aimerais aborder un autre point. S'agissant du Comité central,  
11 j'ai été membre candidat jusqu'à fin 75, début 76. À ce  
12 moment-là, je suis devenu membre de plein droit. D'après les  
13 statuts du Parti, il est indiqué que le Comité central constitue  
14 l'organe suprême de tout le Parti.

15 Cependant, dans la pratique - que cela soit bien clair pour vous  
16 et pour tous les Cambodgiens, ainsi que pour les juges -, la  
17 situation était telle uniquement sur papier. Le statut du Parti  
18 stipule également que le Comité central se réunit deux fois par  
19 an. Ça, c'est la première chose.

20 Deuxièmement, les autres membres du Comité central étaient  
21 responsables de secteurs, de zones ou de bases. Moi, j'étais le  
22 seul à n'être responsable d'aucune zone et d'aucun secteur. Je  
23 n'étais même pas responsable d'une moindre petite unité de  
24 l'armée. Mon rôle consistait à assurer la liaison avec Samdech et  
25 à m'occuper de la distribution des biens dans les zones et les

1 secteurs en fonction des demandes adressées et sous réserve de  
2 l'approbation du Comité permanent.

3 [14.45.29]

4 Par conséquent, il est clair que je n'aurais pas pu connaître les  
5 souffrances que vous avez décrites. Vous pouvez me demander si  
6 j'ai assisté à des réunions du Comité permanent. Je l'ai fait en  
7 tant que chef d'État chargé d'assurer la liaison avec les pays  
8 amis ou avec les chefs d'État des pays amis. De ce fait, je  
9 devais être tenu au courant de certains aspects liés au  
10 développement du pays. C'est pour cela que l'on m'a demandé  
11 d'assister à ce type de réunion.

12 Les réunions de ce type étaient des réunions élargies regroupant  
13 des membres comme moi-même. Pour certaines réunions, je n'étais  
14 pas autorisé à savoir. Beaucoup de réunions ont eu lieu à propos  
15 desquelles je n'ai pas été informé, notamment les réunions  
16 traitant des arrestations.

17 Je dis cela pour vous informer. Vous me demandez pourquoi je  
18 persiste à dire que je n'étais pas au courant de ceci ou de cela,  
19 eh bien, voici ma réponse, à votre intention et à l'intention de  
20 la nation.

21 [14.47.20]

22 Je passe à votre troisième question. Moi-même, j'ai été critiqué  
23 aux réunions du Comité central. J'ai dû faire mon autocritique,  
24 j'ai dû parler de ma position de classe. Je devais me débarrasser  
25 de ma posture capitaliste, qui était liée à mes études faites à

1 Paris. Je leur ai dit que je faisais de mon mieux, mais que telle  
2 était ma nature. Comme l'a indiqué ce matin Nuon Chea, il fallait  
3 refaçonner certains éléments, et non pas des individus. Je n'ai  
4 pas été tué, mais ils n'ont pas pu me remodeler, car j'avais en  
5 moi ces éléments.

6 Voilà ma réponse. J'espère que vous me comprenez. J'espère que  
7 vous comprenez que je n'étais pas habilité à prendre quelque  
8 décision que ce soit. S'ils voulaient me faire savoir certaines  
9 choses, j'en étais informé uniquement dans certaines limites.  
10 Voici donc mes réponses à vos questions.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Merci, Monsieur Khieu Samphan.

13 À présent, les questions sont adressées à Nuon Chea.

14 Veuillez répondre aux questions de la Partie civile.

15 [14.49.44]

16 Me SON ARUN:

17 Monsieur le Président, bon après-midi.

18 Bon après-midi, Madame la partie civile. Je suis l'un des avocats  
19 de Nuon Chea.

20 Ce matin, mon client a répondu aux questions posées par les deux  
21 parties civiles. Quant à cet après-midi, il est épuisé, il est  
22 pris de vertiges et il n'a pas les idées bien claires. Et, donc,  
23 il n'a pas pu saisir clairement vos questions.

24 Il me demande d'informer la Chambre qu'il souhaite exercer son  
25 droit de garder le silence tant qu'il ne se sentira pas mieux.

1 (Discussion entre les juges)

2 [14.50.58]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 La parole est à présent donnée à l'Accusation, qui pourra  
5 interroger la Partie civile.

6 M. RAYNOR:

7 Merci, Monsieur le Président.

8 Nous n'avons pas de questions à poser.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci.

11 La parole est à présent donnée à la défense de Nuon Chea, si elle  
12 a des questions à poser à la Partie civile.

13 Me SON ARUN:

14 Monsieur le Président, notre équipe n'a pas de questions à poser.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Merci.

17 La parole est enfin donnée à la défense de Khieu Samphan.

18 [14.51.43]

19 Me KONG SAM ONN:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Bon après-midi à tous.

22 Nous n'avons pas de questions à poser à la Partie civile.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Merci.

25 Huissier d'audience, pouvez-vous indiquer à la Chambre si la

100

1 liaison Internet a été rétablie avec la France, où se trouve la  
2 Partie civile?

3 [14.52.30]

4 Merci, Madame Huo Chantha. Votre déposition est terminée, y  
5 compris votre déclaration sur vos souffrances et votre préjudice.

6 Vous pouvez quitter le prétoire.

7 Vos déclarations contribueront à la manifestation de la vérité.

8 Vous pouvez à présent disposer. Nous vous souhaitons bonne  
9 continuation.

10 Huissier d'audience, en collaboration avec l'Unité d'appui,  
11 veuillez apporter votre assistance à la Partie civile pour  
12 qu'elle puisse rentrer chez elle ou se rendre à n'importe quel  
13 autre endroit.

14 Par ailleurs, la déposition de la Partie civile qui dépose depuis  
15 la France va continuer après l'interruption de cet après-midi. On  
16 nous fait savoir que la connexion a été rétablie.

17 Cependant, le moment est venu de suspendre l'audience pour 15  
18 minutes. L'audience reprendra à 15h10.

19 Suspension de l'audience.

20 (Suspension de l'audience: 14h53)

21 (Reprise de l'audience: 15h15)

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

24 Nous allons poursuivre avec les déclarations de souffrance de la  
25 Partie civile, Chheng Eng Ly, par liaison vidéo depuis la France.

101

1 Bonjour, Madame Chheng Eng Ly.

2 Mme CHHENG ENG LY:

3 Bonjour, Monsieur le président.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Nous avons rétabli la liaison vidéo. Et, avant de vous laisser la  
6 parole, j'aimerais vous rappeler une chose: veuillez parler  
7 lentement, je vous prie, de sorte "à" ce que les interprètes  
8 puissent bien rendre vos propos en anglais et en français. En  
9 effet, vous êtes interprétée en simultané. Et, avant de répondre  
10 aux questions qui vous ont été posées, veuillez, je vous prie,  
11 écouter avec attention ce qui a été demandé et marquer une courte  
12 pause entre la question et la réponse, pour que l'intégralité de  
13 vos propos soit entendue par tous.

14 [15.17.03]

15 Dernier point: veuillez reprendre votre déclaration... que vous  
16 aviez commencée. Vous pouvez faire une déclaration des  
17 souffrances et du préjudice matériel ou moral que vous avez subis  
18 de... 17 avril 1975 au 6 janvier 1979. Vous pouvez parler de votre  
19 expérience sous le Kampuchéa démocratique.

20 Je vous laisse à présent la parole.

21 Mme CHHENG ENG LY:

22 Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, Madame et  
23 Messieurs les juges, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer  
24 aujourd'hui.

25 Cela fait plus de trente ans, mais je ne peux oublier ce qui

1 s'est produit sous le régime khmer rouge, les sévices qu'ont  
2 endurés plus de deux millions de Cambodgiens, y compris moi-même.  
3 Le 17 avril 1975... il est impossible de décrire la cruauté que  
4 l'on a vue ce jour-là... à partir de ce jour-là. Cela dépassait  
5 l'entendement. Personne ne pouvait s'attendre à ce que cela se  
6 produise. J'ai vu que l'on a tué un bébé qui était encore en  
7 train d'allaiter. Ce sont les Khmers rouges qui ont commis ce  
8 crime. Comment peut-on faire une chose pareille?  
9 [15.19.16]  
10 Alors que j'étais en route, j'ai vu beaucoup de gens qui sont  
11 morts le long de la route. J'étais... je quittais Phnom Penh, le  
12 long de la route nationale numéro 1, et, dans la... le fleuve, j'ai  
13 vu des cadavres qui flottaient. Cela m'a beaucoup choquée.  
14 J'ai continué. À partir de Kien Svay, j'ai traversé la rivière.  
15 Et j'ai essayé de me rendre dans la province de Battambang, qui  
16 était la province natale de mes parents. Mais nous n'avons pas pu  
17 arriver à destination, car mes parents étaient malades et les  
18 corps de mes frères et sœurs étaient gonflés par la malnutrition.  
19 Nous n'avions rien avec nous à part les vêtements que nous avons  
20 sur le dos.  
21 Deux à trois semaines après le 17 avril 1975, la monnaie avait  
22 encore libre cours. Et, donc, nous avons dépensé un peu d'argent  
23 pour acheter de quoi manger. Par la suite, une fois que l'argent  
24 a été interdit, nous ne pouvons... pouvions plus nous en servir. Et  
25 nous avons été mis dans des coopératives. Nous avons vécu ainsi,

103

1 privés de nourriture. Et nous avons reçu les mêmes rations...  
2 Tout le monde recevait la même chose. Mais, "tout le monde",  
3 c'était le Peuple nouveau. Le Peuple nouveau "était" les gens du  
4 17-avril, qui provenaient de Phnom Penh. Le Peuple ancien ou le  
5 Peuple de base "étaient" ceux qui vivaient déjà dans les  
6 villages. Nous avons reçu trois louches de soupe de riz avec  
7 quelques grains de riz décortiqués et un peu de sel...  
8 [15.21.26]  
9 Je veux oublier une telle expérience. Cette expérience que nous  
10 avons vécue, à laquelle nous avons dû être confrontés, je ne  
11 saurais jamais l'oublier. Nous avons été privés de notre liberté,  
12 nous n'avions pas le droit de pleurer, de rire, ou encore même de  
13 parler.  
14 À cinq heures du matin, nous avons commencé à travailler jusqu'à  
15 midi, puis nous recevions trois louches de riz, de soupe de riz,  
16 puis nous retournions travailler. Plus tard le soir, nous  
17 recevions trois autres louches, puis nous travaillions ensuite  
18 jusqu'à dix à onze heures du soir. Mais nous ne savions pas  
19 vraiment quelle heure il était, car nous n'avions pas "une"  
20 montre pour nous indiquer l'heure qu'il était.  
21 C'était un travail très difficile. Nous travaillions la nuit, il  
22 n'y avait pas de lumière. Il nous arrivait de tomber. Nous  
23 n'avions pas de chaussures, mais, tout ce que nous avions,  
24 c'était un ensemble d'habits noirs que nous devions porter.  
25 Lorsque nous étions malades, nous ne recevions aucun médicament,

104

1 aucun traitement. Et, si quelqu'un était gravement malade, on lui  
2 remettait des médicaments de crottin de lapin, qui pouvaient être  
3 un mélange de riz avec d'autres choses, c'était un peu sucré.

4 [15.23.09]

5 Pouvez-vous imaginer ce que c'est que de vivre privé de votre  
6 liberté?

7 J'"ai transporté" un panier de riz ou de maïs sur mon épaule. À  
8 l'époque, j'avais 21 ans, et j'aurais pu grandir, continuer de  
9 grandir, mais, avec un tel poids, je n'ai pas pu grandir. Je suis  
10 restée de la même taille. Et c'est l'"impact" qui... ou c'est une  
11 séquelle, encore aujourd'hui, du fait d'avoir eu à transporter  
12 des choses très lourdes sous ce régime.

13 "Un" de mes amis, qui a quitté Phnom Penh aussi... elle... mon amie  
14 m'a dit qu'elle pensait à ses plus jeunes frères ou sœurs... et ses  
15 deux frères ou sœurs, elle ne savait pas où ils étaient... et, le  
16 lendemain matin... le simple fait qu'elle ait dit cela a fait en  
17 sorte que le lendemain matin deux personnes en noir sont venues,  
18 nous ont dit de marcher le long de la rivière... et, lorsque nous  
19 sommes arrivées à l'autre bout de la rizière [se reprend  
20 l'interprète]... et ils ont demandé à cette personne, qui  
21 s'appelait Moi (phon.), de creuser un trou à peu près grand comme  
22 elle.

23 [15.25.05]

24 Imaginez! Nous n'avions pas assez à manger et elle a dû creuser  
25 ce trou. Et, parce qu'elle était épuisée, elle n'a pas pu

1 continuer à creuser. Les deux Khmers rouges lui ont demandé si  
2 elle avait terminé de creuser, et ils l'ont jetée dans le trou,  
3 l'ont enterrée vivante. Et ils ont dit: "Eh bien, voilà, tu iras  
4 retrouver ta famille!"  
5 Je ne veux pas pleurer, mais, quand je pense à cet événement,  
6 c'est très "lucide", je le vois encore. Elle a été enterrée  
7 vivante. Et ces deux personnes m'ont dit ensuite: "Tu vois ce qui  
8 se produit? Retourne travailler." Et je n'ai pas osé pleurer. Si  
9 j'avais pleuré, on m'aurait tuée. Par... ces deux soldats  
10 m'auraient tuée. J'ai essayé de ne pas pleurer. Et je suis  
11 retournée... et j'ai transporté du riz décortiqué sur ma tête.  
12 J'ai essayé de survivre et d'être humble. Quand je suis retournée  
13 au travail, je n'ai pas osé dire quoi que ce soit. J'étais  
14 bouleversée d'avoir vu mon amie enterrée vivante. Je suis tombée  
15 sans connaissance, plus tard. On m'a massée pour essayer de me  
16 réveiller. Mais quand j'ai repris connaissance je n'ai pas osé  
17 dire à personne ce que j'avais vu.  
18 [15.27.05]  
19 Alors que j'étais sans connaissance, un... un soignant est venu  
20 avec une bouteille de Fanta. "Ils" allaient me donner une  
21 injection. Et finalement je me suis réveillée. Et j'ai dit au  
22 soignant qu'il n'avait pas besoin de m'injecter quoi que ce soit,  
23 finalement. Évidemment, je... je suis parvenue à reprendre  
24 connaissance grâce à ma volonté. Mais je n'arrêtais pas de  
25 trébucher, de tomber, car j'étais épuisée.

106

1 Il m'est arrivé de penser à me suicider en me jetant dans la  
2 rivière - car nous étions au bord du fleuve -, car je me suis dit  
3 que "de" vivre dans une telle situation c'était... à quoi bon?  
4 Je ne pouvais même pas pleurer. Je... il n'y avait pas assez de  
5 nourriture, je n'avais pas assez de forces. Quand je suis montée  
6 "dans" une échelle, non seulement je devais le faire avec mes  
7 pieds, mais aussi avec mes mains. J'étais très faible.  
8 À l'époque, ma mère était avec moi. Et si j'étais morte qui se  
9 serait occupé d'elle? Car, quand on nous remettait de la soupe de  
10 riz, j'essayais de mettre un peu de riz, des liserons d'eau et  
11 autres choses, et ensuite je lui donnais. Et c'est à cause de ma  
12 mère que j'ai choisi finalement de ne pas me suicider en me  
13 jetant dans le fleuve.

14 [15.29.14]

15 Je ne peux pas oublier ce qui s'est passé sous les Khmers rouges.  
16 J'ai dû abandonner mes études. Et, en fait, j'étais déterminée à  
17 continuer de vivre pour voir ce qui allait se passer par la  
18 suite, pour voir jusqu'où ce régime khmer rouge pouvait aller, ce  
19 qu'ils... fait tuer deux millions de personnes...

20 C'était horrible. Il n'y avait "aucun" hygiène, il n'y avait pas  
21 de vêtements, il n'y avait pas de médicaments. Tout le monde  
22 était couvert de poux et de plaies.

23 J'en ai terminé.

24 Je suis prête à répondre aux questions.

25 Mais, je le répète, les conséquences de ma vie sous ce régime

107

1 sont énormes, et je continue de les éprouver. Je suis incapable  
2 de voir des scènes sanglantes à la télévision. Cela m'effraie.  
3 Je suis pharmacienne, mais je n'ose pas regarder du sang. Quand  
4 un patient saigne, je demande à d'autres employés de s'occuper de  
5 lui. Quand on voit quelqu'un se faire tuer dans un film, je  
6 détourne les yeux. Quand j'entends un bruit violent ou des gens  
7 qui font beaucoup de bruit, cela me perturbe. Même quand mon mari  
8 parle fort, je ne le supporte pas. Cela m'ébranle. Voilà autant  
9 de conséquences de mon expérience sous ce régime.

10 [15.31.50]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Merci, Madame Eng Ly.

13 La parole est donnée aux avocats des parties civiles, qui  
14 pourront interroger cette dame.

15 Je vous en prie, Maître.

16 INTERROGATOIRE

17 PAR Me AUBOIN:

18 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

19 Bonjour à tous ici présents dans le prétoire et aux alentours.

20 Q. Eng Ly Chheng, bonjour.

21 Est-ce que vous m'entendez?

22 (Problèmes techniques)

23 Oui, apparemment.

24 Eng Ly Chheng, je sais que c'est très difficile pour vous de vous  
25 remémorer cette période du Kampuchéa démocratique. Est-ce que

108

1 vous pourriez cependant, pour la Chambre, préciser les conditions  
2 dans lesquelles vous avez assisté au meurtre de ce bébé sur la  
3 route numéro 1 à l'occasion de votre déportation de Phnom Penh?

4 [15.33.10]

5 Mme CHHENG ENG LY:

6 R. Comme je l'ai dit, au moment où nous quitions Phnom Penh et  
7 que nous empruntions la route nationale numéro 1, nous avons  
8 traversé le pont Monivong, et là j'ai vu un bébé qui pleurait. Il  
9 rampait à côté du cadavre de sa mère. Moi, je voulais transporter  
10 ce bébé. Je voulais l'emmener, mais un soldat s'est emparé de ce  
11 bébé, et je n'ai pas eu le temps de faire quoi que ce soit.

12 Brusquement, ce soldat s'est emparé du bébé et il l'a écartelé.  
13 La scène était abominable.

14 Comment imaginer qu'un être humain puisse commettre ce genre  
15 d'acte? C'était affreux. Ce bébé pleurait, il pleurait parce  
16 qu'il avait faim, il n'avait pas pu boire de lait, il rampait à  
17 côté du cadavre de sa mère. Je savais que je ne pouvais pas  
18 emmener ce bébé parce que je craignais pour ma propre sécurité.

19 Donc, je n'ai rien dit. J'ai continué à marcher.

20 Q. Merci pour cette réponse.

21 Lorsque vous êtes arrivée à la coopérative, qu'avez-vous vu en  
22 premier lieu?

23 [15.35.14]

24 R. Excusez-moi. Je n'ai pas entendu l'ensemble de votre question.

25 Vous parlez du moment où je suis arrivée à la coopérative ou du

109

1 moment où j'ai travaillé dans cette coopérative?

2 Q. Non. Au moment où vous êtes arrivée à la coopérative, quand  
3 vous avez vu ce que vous appelez "les files de révoltés", est-ce  
4 que vous pouvez préciser à la Cour ce qu'étaient ces "files de  
5 révoltés"?

6 R. Une fois arrivés à la coopérative - c'était le deuxième jour  
7 -, durant la soirée - je ne me souviens plus de l'heure exacte -,  
8 les gens arrivés de Phnom Penh se sont rassemblés et se sont mis  
9 à discuter de l'organisation d'une rébellion. Ils voulaient  
10 rentrer à Phnom Penh pour avoir assez à manger et pour pouvoir  
11 utiliser leurs billets de banque, comme auparavant.

12 Donc, un groupe a pris l'initiative d'organiser une protestation.  
13 Il y avait une bonne vingtaine de personnes. Ces gens n'ont pas  
14 utilisé une corde, mais plutôt une sorte de fil. Les soldats  
15 khmers rouges les ont fait marcher en file indienne en employant  
16 uniquement un petit morceau de fil attaché à la main. Les soldats  
17 khmers rouges les ont menacés. Imaginez donc: un petit morceau de  
18 fil a été utilisé pour les attacher. On les a fait marcher vers  
19 l'extérieur en file indienne. J'ignore où ces gens sont allés,  
20 mais je ne peux que supposer que tous ont été exécutés par la  
21 suite.

22 [15.37.40]

23 Ensuite, je suis arrivée à Roka Kaong. Et, là, j'ai constaté  
24 qu'il y avait quatre familles qui y étaient rassemblées. La... ma  
25 famille était du nombre. Parmi ces quatre familles, il y avait un

110

1 jeune garçon qui a disparu. Il a dû faire partie de ce groupe de  
2 gens qu'on a emmenés en file indienne. Il n'est jamais revenu.  
3 Nous n'avons pu qu'imaginer que ces gens avaient été exécutés.

4 Q. Merci pour votre réponse, Eng Ly Chheng.

5 Est-ce que vous pouvez dire à la Cour quel effet ces scènes ont  
6 provoqué sur vous? Quels ont été les effets de cette scène, de  
7 cette scène dont vous avez été témoin?

8 R. Quand j'ai vu ces gens se faire emmener en file indienne, j'ai  
9 été terrifiée. Je me suis dit qu'il y avait quelque chose qui  
10 n'allait pas et que la normalité ne reviendrait jamais. Pour dire  
11 les choses simplement, je me suis dit que ces gens ne pourraient  
12 pas revenir ni rentrer à l'endroit d'où ils venaient. Je me suis  
13 aussi dit qu'il y aurait des exécutions, que notre liberté serait  
14 réprimée. Ces gens ont été attachés par un simple fil. Cela  
15 témoigne du caractère dictatorial et cruel de ce régime.

16 [15.40.27]

17 Q. Merci, Eng Ly Chheng.

18 Lorsque vous étiez à la coopérative - vous nous avez expliqué que  
19 les conditions de travail étaient épouvantables -, qu'en était-il  
20 des relations de votre chef d'unité avec vous?

21 R. À l'époque, nos conditions de vie dépendaient de l'âge des  
22 gens. On peut parler des personnes âgées, des personnes d'âge  
23 moyen et des jeunes. Moi, j'étais dans la catégorie moyenne, à  
24 l'époque. Nous étions une vingtaine. Nous avons un chef d'unité.  
25 Puis-je continuer?

111

1 Q. Ce chef d'unité, Eng Ly Chheng, était-il gentil avec vous?

2 R. Non. Cette personne n'était pas gentille. C'était une femme  
3 agressive, cruelle, de nature meurtrière. Tous ses ordres étaient  
4 très stricts. Elle n'était pas polie quand elle nous parlait.  
5 Elle nous accusait d'être des 17-Avril. Elle employait des termes  
6 insultants et vulgaires à notre encontre. Elle ne parlait pas de  
7 la manière cambodgienne traditionnelle. Elle employait des termes  
8 dégoûtants. En général, les Cambodgiens sont polis, surtout les  
9 femmes. Cette chef d'unité était une femme cruelle.

10 [15.42.48]

11 Q. Si je comprends bien ce que vous dites devant la Chambre,  
12 c'est que votre appartenance au Peuple nouveau vous valait des  
13 insultes permanentes et quotidiennes de la part de ce chef  
14 d'unité, c'est bien ça?

15 R. Effectivement. Chaque jour, nous nous faisons insulter.

16 Q. Vous nous avez dit également avoir assisté avec... à l'aube, un  
17 matin, au meurtre de votre amie institutrice, qui a été enterrée  
18 vivante sous vos yeux. Est-ce que vous pouvez dire à la Cour les  
19 conséquences, jusqu'au jour d'aujourd'hui, que cette scène a sur  
20 vous?

21 R. En voyant cette amie se faire ensevelir, alors qu'elle n'avait  
22 commis aucune faute, puisqu'elle avait seulement dit qu'elle  
23 ignorait ce qui était advenu de ses deux frères et sœurs, en  
24 assistant à cette scène, donc, je me suis dit que c'était inédit  
25 dans l'histoire. En assistant à cette scène terrifiante... cela m'a

112

1 privée de toutes mes forces. Je n'ai plus rien pu faire.

2 [15.45.00]

3 Je suis incapable de trouver des mots pour en parler. Cela ne  
4 fait qu'aggraver la situation. J'ai assisté à cette scène  
5 terrifiante et je n'ai pas pu en parler. Je n'ai pas osé raconter  
6 cela à d'autres. J'aurais mis ma vie en péril si j'en avais parlé  
7 à d'autres. Donc, je n'ai rien osé dire. À l'époque de ce régime,  
8 je n'étais pas autorisée à pleurer ni à sourire.

9 Q. Aujourd'hui, Eng Ly Chheng, vous vivez en France depuis de  
10 nombreuses années. Est-ce que vous pouvez nous dire si vous  
11 souffrez encore de séquelles physiques et psychologiques  
12 importantes du fait des années passées sous le régime du  
13 Kampuchéa démocratique?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Maître, sachez que la connexion s'est perdue. Nous allons devoir  
16 attendre que le problème soit réglé.

17 (Problèmes techniques)

18 [15.47.17]

19 Je vous en prie. Allez-y, Maître.

20 Me AUBOIN:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Q. Eng Ly Chheng, ce sera ma dernière question.

23 Aujourd'hui, vous vivez en France. Vous y êtes établie depuis de  
24 nombreuses années. Est-ce que vous pouvez dire à la Cour quelles  
25 sont les séquelles que vous conservez de vos années passées sous

113

1 le régime du Kampuchéa démocratique?

2 Mme CHHENG ENG LY:

3 R. Est-ce que vous parlez des séquelles physiques ou  
4 psychologiques? J'ai été atteinte sur les plans tant physique que  
5 psychologique.

6 [15.48.27]

7 À l'époque, j'étais jeune et j'ai dû travailler très dur. Cela a  
8 eu, donc, des répercussions sur ma croissance.

9 Pour ce qui est des répercussions psychologiques, elles ont été  
10 extrêmement graves. Au cours de ma vie, je n'avais jamais assisté  
11 à de telles scènes horribles de torture ou d'exécution. Je  
12 n'avais jamais assisté à de telles scènes, horribles.

13 Et, la conséquence de ces atrocités, c'est que je suis incapable  
14 d'entendre trop de bruit ou d'entendre des querelles. Quand des  
15 gens se mettent à se quereller, je n'interviens pas, simplement  
16 parce que j'ai été traumatisée. Je suis incapable de me mêler de  
17 scènes de ce genre.

18 Me AUBOIN:

19 Monsieur le Président, je n'ai plus de questions.

20 Eng Ly Chheng, je vous remercie infiniment de votre témoignage.

21 Je sais que c'est des moments difficiles à se rappeler. Et je  
22 vous remercie beaucoup de l'avoir fait devant la Cour.

23 [15.50.14]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci.

114

1 À présent, la parole est donnée à l'Accusation pour

2 l'interrogatoire de la Partie civile.

3 Je vous en prie.

4 INTERROGATOIRE

5 PAR M. SENG BUNKHEANG:

6 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges,  
7 chers confrères.

8 Bon après-midi à vous, Madame la partie civile.

9 Je représente l'Accusation. Je n'ai que quelques questions à vous  
10 poser. J'aimerais obtenir des éclaircissements sur certains  
11 points.

12 Q. D'après ce que vous avez dit, vous avez quitté votre maison et  
13 vous êtes allée vers Roka Kaong. Pouvez-vous raconter les  
14 événements qui sont intervenus avant que vous ne partiez pour  
15 Roka Kaong? Pour quelle raison avez-vous quitté votre maison pour  
16 y aller? Qu'est-il arrivé avant votre départ?

17 [15.51.45]

18 Mme CHHENG ENG LY:

19 R. Le 17 avril 1975, il a été annoncé que la paix était revenue  
20 au Cambodge. J'ai vu des soldats vêtus de noir. Ils nous ont  
21 forcés à quitter notre maison. Je suis partie de Phnom Penh avec  
22 les autres. Je ne savais pas où nous allions.

23 Nous avons emprunté la route nationale numéro 1. Nous sommes  
24 arrivés à Kbal Thnal, nous avons franchi le pont. Ensuite, nous  
25 avons continué jusqu'au moment où nos réserves de nourriture se

115

1 sont épuisées. Nous avons des billets de banque. Tant qu'on  
2 pouvait encore les utiliser, nous avons employé ces billets. Nous  
3 avons aussi des vêtements que nous pouvions troquer.  
4 Je me suis dit que si je restais à Kien Svay, je mourrais de  
5 faim.

6 Q. Excusez-moi, Madame. Je vous interromps. Procédons étape par  
7 étape.

8 Pourquoi êtes-vous partie de chez vous? Vous avez parlé de  
9 soldats vêtus de noir qui vous ont forcée à quitter votre maison  
10 de Phnom Penh. Quelle était la situation quand vous avez été  
11 forcée à partir de chez vous?

12 [15.53.31]

13 R. À l'époque, j'habitais près du Kilomètre 6. Ils ont forcé les  
14 gens à partir. Je n'ai pas eu le choix. J'ai dû quitter ma  
15 maison. Je suis arrivée chez ma tante, puis les soldats nous ont  
16 forcés à partir. Nous avons dû obéir. Ils nous ont dit que si  
17 nous ne partions pas nous serions bombardés par les Américains.  
18 Nous avons entendu parler des bombardements américains. Et,  
19 donc, nous avons dû partir conformément aux ordres reçus. Ils  
20 disaient que les bombardements étaient imminents sur la ville.

21 Q. Au moment où vous quittiez la ville, combien de gens y  
22 avait-il dans votre famille?

23 Sur le chemin, avez-vous vu des personnes âgées ou des enfants?

24 R. Je suis partie avec mes deux frères, un frère cadet... et ma  
25 mère, qui était âgée, nous n'avions pas de petits enfants.

116

1 [15.55.04]

2 Q. Qu'en est-il de votre mère, qui était âgée et qui a été  
3 évacuée par la force? Quelles étaient les conditions de voyage?

4 R. De manière générale, les personnes âgées, dont ma mère,  
5 étaient sous le choc. Elles n'avaient pas le choix, elles  
6 devaient partir de chez elles. Elles ont été forcées à le faire  
7 sous la menace des armes. Elles étaient sous le choc.

8 En même temps, c'était des gens expérimentés, qui avaient  
9 traversé beaucoup de régimes, de gouvernements, c'était des gens  
10 mentalement robustes. Et elle a eu le courage de suivre la foule.

11 Q. Alors que vous quittiez la ville en direction de Roka Kaong,  
12 avez-vous remarqué la présence de soldats khmers rouges qui vous  
13 escortaient?

14 R. Quand je suis montée dans le bateau, à Kien Svay, pour aller  
15 vers Roka Kaong, j'ai vu des soldats vêtus de noir. Ils nous  
16 ordonnaient d'avancer. Je ne savais pas exactement quelle était  
17 notre destination, mais eux nous disaient d'aller de l'avant. Et  
18 nous devions le faire, jusqu'au moment où nous sommes arrivés à  
19 Roka Kaong.

20 [15.57.02]

21 Q. Vous avez aussi dit qu'en cours de route vous aviez vu des  
22 cadavres qui flottaient dans la rivière. Était-ce des corps de  
23 civils ou de soldats?

24 R. Il est difficile de répondre à cette question.

25 Je ne savais pas si ces corps étaient ceux de civils ou de

117

1 soldats. Si c'était des soldats, je ne savais pas si c'était des  
2 soldats khmers rouges ou des soldats de Lon Nol. Je n'ai pas eu  
3 le temps d'examiner ces cadavres. Je ne puis donc pas dire si ces  
4 cadavres étaient ceux de soldats de Lon Nol ou de soldats khmers  
5 rouges. Et, de toute façon, personne ne prenait la peine  
6 d'identifier ces corps.

7 Q. Je vous ai posé la question, si vous ne connaissez pas la  
8 réponse, pas de problème, je passe à la suite.

9 D'après ce que vous avez dit, une fois arrivée à Roka Kaong, vous  
10 avez été placée dans une coopérative. Qui vous a fait intégrer  
11 cette coopérative?

12 [15.58.46]

13 R. Je ne sais plus qui m'a dit de rejoindre la coopérative, mais,  
14 le long de la route, il a été annoncé que les Nouveaux, les  
15 17-Avril de Phnom Penh, devaient entrer dans des coopératives.  
16 Quiconque possédait des biens devait les remettre pour que la  
17 coopérative puisse les utiliser. L'idée était que tout le monde  
18 soit au même niveau, qu'il n'y ait pas de gens plus riches que  
19 les autres dans la coopérative.

20 M. SENG BUNKHEANG:

21 Merci, Madame.

22 J'en ai terminé. Merci pour votre participation dans notre quête  
23 de la vérité.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci.

118

1 La parole est à présent donnée à la défense de Nuon Chea, qui  
2 pourra, le cas échéant, interroger la Partie civile.

3 [15.59.59]

4 Me KOPPE:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Nous n'avons pas de questions.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Je vous remercie.

9 La défense de Khieu Samphan a la parole.

10 Me KONG SAM ONN:

11 Merci, Monsieur le Président.

12 Au nom de M. Khieu Samphan, j'indique que la Défense n'a aucune  
13 question pour cette partie civile.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Merci.

16 Madame Chheng Eng Ly, voilà qui met fin à votre comparution.

17 Nous vous remercions. Votre déclaration de souffrance et du

18 préjudice que vous avez subi permettra de contribuer à la

19 manifestation de la vérité. Nous vous souhaitons bonne chance.

20 Vous pouvez, bien entendu, retourner chez vous.

21 Au revoir, Madame Chheng Eng Ly.

22 [16.01.14]

23 Mme CHHENG ENG LY:

24 Merci.

25 Au revoir, Monsieur le Président.

119

1 Et je demande à la Chambre de trouver la justice pour le peuple  
2 cambodgien.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci.

5 Voilà qui met fin à l'audience d'aujourd'hui. Nous reprendrons  
6 les débats demain, jeudi, le 30 mai 2013. Demain, nous entendrons  
7 les déclarations de souffrance... et les préjudices subis des  
8 parties civiles sous le régime du Kampuchéa démocratique.

9 Nous avons quatre parties civiles prévues au calendrier demain:  
10 TCCP-100, TCCP-149, TCCP-170 (sic), et, finalement, TCCP-117.

11 Gardes de sécurité, veuillez conduire les deux accusés au centre  
12 de détention et vous assurer qu'ils soient de retour au prétoire  
13 demain avant 9 heures.

14 Quant à Nuon Chea, lui, veuillez le conduire à la cellule de  
15 détention temporaire du tribunal, cellule qui est munie  
16 d'équipements audiovisuels de sorte "à" ce qu'il puisse  
17 participer à l'audience par liaison vidéo.

18 L'audience est levée.

19 (Levée de l'audience: 16h02)

20

21

22

23

24

25